Rapport de recherche
Première partie

Connaître les parents-étudiants de l'UQAM
Réalités, besoins et ressources

Rapport rédigé par
Geneviève Gariépy et Geneviève Guernier

sous la direction de

Christine Corbeil et Francine Descarries
Institut de recherches et d'études féministes

Groupe de travail sur la conciliation études/famille

Février 2007

UQÀM Services à la vie étudiante
Université du Québec à Montréal
www.sve.uqam.ca

IREF
Institut de recherches et d'études féministes
UQÀM

Table des matières

Index des tableaux 4

Préambule 5

Remerciements 6

1. État de la question 7

1.1. L'ARTICULATION FAMILLE-TRAVAIL : UN DOSSIER D'ACTUALITÉ 7
1.1.1. ENCORE TROP SOUVENT UNE « AFFAIRE DE FEMMES » 8

1.2. L'ARTICULATION ÉTUDES-FAMILLE : CONDITIONS ET PROBLÉMATIQUES 11
1.2.1. ÉTUDIANTE ET MÈRE, AVIS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (CSF) 12
1. 2. 2. LES PARENTS-ÉTUDIANTS ET L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (AFE) 13
1.2.2.1. Présence d'enfants à charge 13
1.2.2.2. Emploi 13
1.2.2.3. Revenu d'emploi et dépenses familiales ou personnelles 14
1.2.2.4. Endettement 14
1.2.3. LES PARENTS-ÉTUDIANTS BÉNÉFICIAIRES DE L'AFE 14
1 2.3.1. Les montants accordés pour financer les études 15
1.2.3.2. Les types de famille 15

1.3. L'IMPACT DE LA PARENTALITÉ SUR LE PARCOURS SCOLAIRE 15

1.4. RECENSEMENT DES PARENTS-ÉTUDIANTS 16
1.4.1. LES DONNÉES DE L'ENQUÊTE ICOPE (2001) 17
1.4.2. RECENSEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE PRÊTS ET BOURSES À L'UQAM 28

1.5. DES MESURES DE SOUTIEN AUX FAMILLES AU QUÉBEC ET AU CANADA 28
1.5.1. LA POLITIQUE FAMILIALE AU QUÉBEC 28
1.5.2. DES MESURES CANADIENNES 31

1.6. L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (AFE) 31
1.6.1. LES FRAIS DE SUBSISTANCE 31
1.6.2. LES FRAIS DE GARDE 32
1.6.3. AUTRES MESURES DE SOUTIEN 32

1.7. DES SERVICES DISPONIBLES EN MILIEU SCOLAIRE 34
1.7.1. LES UNIVERSITÉS DU CANADA (HORS QUÉBEC) 34
1.7.2. LES UNIVERSITÉS AU QUÉBEC 35
1.7.2.1. Université de Montréal (UdM) 35
1.7.2.2. Université de Sherbrooke 36
1.7.2.3. Université du Québec à Chicoutimi 36

1.7.2.4. Université McGill 36
1.7.3. SERVICES OFFERTS DANS LES CÉGEPS 37
1.7.4. SITUATION À L'UQAM 39
1.7.5. SERVICES À PROXIMITÉ 40
1.7.6. EN CONCLUSION 40

2. Modèle d'analyse 41

2.1. QUESTIONS DE RECHERCHE 41

3. Méthodologie 42

4. Échéancier et travaux réalisés 43

Bibliographie 44

Annexe I :
Personnes et organismes contactés à l'UQAM
ainsi que leurs coordonnées 48

Annexe II :
Personnes et organismes contactés au Québec 51

Annexe III :
Personnes contactées dans les universités du Québec 53

Annexe IV :
Résultats du sondage réalisé
auprès des directions des 3 CPE de l'UQAM 55

Annexe V :
Vie étudiante et associative à l'UQAM et informations recueillies
auprès d'interventant-e-s 63

Annexe VI :
Le questionnaire d'enquête 67

Index des tableaux

TABLEAU 1 : PROPORTION DE LA POPULATION DE 15 ANS OU + DANS LES FAMILLES DE RECENSEMENT, SELON LE NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES CONSACRÉES, SANS RÉMUNÉRATION, AUX SOINS DES PERSONNES ÂGÉES, AUX TRAVAUX MÉNAGERS ET AUX SOINS DES ENFANTS, SELON LA SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE, QUÉBEC, 2001 9

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE L'UQAM AYANT DES ENFANTS À CHARGE 17

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES PARENTS-ÉTUDIANTS SELON LE SEXE 17

TABLEAU 4 : CATÉGORIES D'ÂGE DES PARENTS-ÉTUDIANTS SELON LE SEXE 18

TABLEAU 5 : NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE SELON LE SEXE DES PARENTS ÉTUDIANTS 19

TABLEAU 6 : MOYENNE D'ÂGE DES ENFANTS SELON LE SEXE DES PARENTS 20

TABLEAU 7 : NIVEAU D'ÉTUDES DES PARENTS-ÉTUDIANTS SELON LE SEXE 21

TABLEAU 8 : RÉGIME D'ÉTUDES DES PARENTS-ÉTUDIANTS SELON LE SEXE 22

TABLEAU 9 : OCCUPATION D'UN EMPLOI RÉMUNÉRÉ PAR LES PARENTS-ÉTUDIANTS 23

TABLEAU 10 : NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR LES PARENTS-ÉTUDIANTS 24

TABLEAU 11 : RÉGION D'ORIGINE DES PARENTS-ÉTUDIANTS SELON LE SEXE 25

TABLEAU 12 : TEMPS DE TRANSPORT DES PARENTS-ÉTUDIANTS POUR SE RENDRE À L'UQAM SELON LE SEXE 26

TABLEAU 13 : PERCEPTION DES PARENTS-ÉTUDIANTS À L'ÉGARD DE LEUR SITUATION FINANCIÈRE SELON LE SEXE 27

TABLEAU 14: TYPE DE PRESTATIONS SELON LE RÉGIME 30

Préambule

Ce document présente les résultats du premier volet d'une recherche mandatée par le Groupe de travail sur la conciliation études-famille. Cette recherche a été entreprise avec l'objectif de développer une meilleure connaissance de la population des parents-étudiants de l'UQAM et de soutenir l'élaboration de stratégies et de mesures institutionnelles susceptibles d'encourager, chez les parents-étudiants, la poursuite des études et de favoriser l'accès au diplôme universitaire.

Réalisé pendant l'été 2006, sous la direction des professeures Christine Corbeil (travail social) et Francine Descarries (sociologie), le premier volet de la recherche a été consacré, d'une part, à l'identification des ressources qui existent à l'UQAM (et dans d'autres institutions d'enseignement) pour soutenir les parents-étudiants, à la recension des écrits sur l'articulation études-famille, au recensement, selon les informations disponibles, des parents-étudiants de l'UQAM et à l'identification de leur situation socio-économique (statut conjugal, scolarité, emploi, nombre d'enfants, etc.) et de leurs conditions de vie (santé, logement, finances, articulation études-famille, loisirs, etc.). D'autre part, un questionnaire d'enquête a été rédigé, des pré-tests ont été effectués, la mise en ligne de la version électronique du questionnaire ainsi que l'impression de la version papier ont été réalisées. La recherche de financement pour assurer la continuité du projet jusqu'en septembre 2007 (maintien de l'embauche de deux étudiantes) s'ajoute aux activités précitées.

Nous pouvons déjà dire que les parents-étudiants saluent avec intérêt - et souvent soulagement - la démarche de recherche et attendent avec impatience les retombées du sondage. Le 7 février 2007, 436 parents-étudiants avaient déjà retourné le questionnaire, et ce nombre atteignait 623 le 20 février 2007. Le grand nombre de répondant-e-s ayant signalé leur désir de participer aux groupes de discussion laisse également présager du succès de cette étape.

Remerciements

La présente recherche n'aurait pas vu le jour sans le soutien de la direction des Services à la vie étudiante, notamment de la part de Mme Nicole Bonenfant, directrice de la division des Services-conseils, de Mme France Turbide, directrice de la division Accueil et soutien aux projets étudiants, ainsi que de M. Stéphan Tobin, directeur de la division du Service de l'aide financière.

Soulignons également l'appui constant du Groupe de travail sur la conciliation études-famille, mis sur pied en mars 2006, dont les réflexions et les recommandations ont été fort précieuses tout au long de la réalisation de ce premier volet de la recherche. Le Groupe de travail est formé de représentants et représentantes de l'Institut de recherches et d'études féministes (Lorraine Archambault et Christine Corbeil), des Services à la vie étudiante (Nicole Bonenfant et Stéphan Tobin), du Centre des femmes de l'UQAM (Geneviève Guernier), de la Faculté des sciences humaines (Anne Rochette), de l'École de mode (Lorraine Gendron) ainsi que des associations étudiantes facultaires (Geneviève Gariépy).

Nous remercions chaleureusement le personnel du Bureau de la recherche institutionnelle (BRI), pour leur collaboration enthousiaste et leur travail rigoureux sur le questionnaire, et tout particulièrement Mme Isabelle Carreau et Mme Claire Pinard. Nos remerciements sincères également à Mme Sylvie Bonin, agente de recherche à la Direction du recensement étudiant et de la recherche institutionnelle (DRERI), qui a accepté de mettre à notre disposition les données de l'enquête ICOPE et nous a fourni les croisements de variables nous permettant de mieux cerner la situation des parents-étudiants de l'UQAM.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux membres du personnel de l'UQAM qui ont généreusement donné de leur temps pour répondre à nos questions : Mme Céline Brunet, directrice de la garderie maternelle Évangéline, M. Daniel Verreault, directeur du CPE Mamuse et M. Laurent Forget, directeur du CPE UQAM, Mme Louisette Jean, conseillère d'orientation professionnelle aux SVE, Mme Stella Kukuljan, responsable du Centre d'écoute et de référence, Mme Ruth Rose, professeure en science économique, Mme Céline O'Dowd, secrétaire de direction à l'IREF, l'équipe du Syndicat des étudiants et étudiantes employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE).

Nous avons aussi grandement bénéficié de l'expertise des personnes suivantes : Mme Renée-B. Dandurand, professeure à l'INRS-UCS, Mme Andrée Labrie, coordonnatrice au Comité permanent sur le statut de la femme de l'Université de Montréal, Mme Christine Husson de l'Association Cigogne, Mme Sandra Lecourtois du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) et Mme Karine Roiseux, responsable du groupe RADAR au cégep du Vieux Montréal.

1. État de la question

Afin d'étayer notre recherche sur les parents-étudiants de l'UQAM, nous avons recensé différents écrits se rapportant à notre thème. Parmi ceux-ci, mentionnons des articles récents sur la conciliation travail-famille et ses enjeux, les quelques documents québécois traitant de l'articulation études-famille, et plus précisément les règlements de l'Aide financière du gouvernement du Québec à l'attention des mères et des pères étudiant-e-s et la Politique familiale du Québec. Enfin, nous avons pu profiter d'une consultation des données ICOPE[1] pour obtenir un premier aperçu de la situation des parents-étudiants à l'UQAM.

Nous avons également rencontré des personnes-ressources de l'UQAM (direction des garderies, services d'accueil et de soutien aux étudiant-e-s, départements, etc.), et effectué un survol des ressources dans les universités québécoises et canadiennes pour identifier les services pouvant être utiles aux parents-étudiants.

1.1. L'articulation famille-travail : un dossier d'actualité

La question de l'articulation famille-travail[2] occupe les esprits depuis plusieurs décennies déjà. Bien que de nombreux aménagements restent à faire, des employeurs des secteurs privés et publics ont déjà été sensibilisés à cette problématique et des mesures ont été mises en place dans certaines entreprises. Ces mesures sont le résultat de moyens incitatifs proposés par des gouvernements successifs et de pressions exercées par les groupes de femmes, les organisations syndicales ou parapubliques ou encore par certains comités d'entreprises.

Le monde du travail tel qu'il évolue aujourd'hui, avec ses critères élevés de productivité, la quasi disparition des carrières linéaires au sein d'une même entreprise et ses transformations technologiques constantes, exige de plus en plus la poursuite d'études prolongées ou le retour aux études, qui risque de coïncider avec la période où étudiantes et étudiants désireront fonder une famille. Aussi, comme le font remarquer les auteurs d'un récent mémoire collectif intitulé « Conjuguer vie personnelle, vie familiale, études et travail sur le mode de l'équité sociale »[3], cette nouvelle réalité exigera une réflexion approfondie de la part de la société québécoise, puisqu'il importe de reconnaître ceci :

> Le travail rémunéré n'est pas la seule activité humaine valable ou qui puisse amener à devoir faire des aménagements de temps, d'horaires et de ressources autour de la vie familiale. Les moments accordés au développement personnel, à la détente, aux

---

1 Indicateurs des conditions de poursuite des études (ICOPE)

2 Dans le présent document, nous utiliserons le terme « articulation études-famille » plutôt que de nous référer au concept de conciliation. En effet, ce dernier « paraît suggérer a priori la compatibilité de deux univers et mettre l'accent sur les pratiques et stratégies individuelles et ponctuelles développées afin de les harmoniser plutôt que sur les dimensions collectives du problème ou de la solution ». Le concept d'articulation réfère quant à lui à ces dimensions collectives. À ce sujet, voir Descarries et Corbeil dans « Articulation famille/travail : quelles réalités se cachent derrière la formule ? », dans *Espace et temps de la maternité*, sous la dir. de Descarries et Corbeil, 2002, p. 467-468.

3 Les organismes qui ont signé ce mémoire sont les suivants : le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), la Fédération des femmes du Québec (FFQ), la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), le Regroupement Naissance-Renaissance (RNR).

> loisirs, à l'acquisition de connaissances ou encore à l'implication sociale et à l'exercice de la citoyenneté méritent également, à notre avis, qu'on leur accorde de l'importance. (Collectif, 2004 : 3)

Les études concernant l'articulation famille-travail sont abondantes. Nous en retenons quelques-unes afin de mettre en lumière les aspects qui se révèlent pertinents pour analyser la réalité des parents-étudiants.

1.1.1. Encore trop souvent une « affaire de femmes »

L'articulation famille-travail, malgré d'évidents progrès au sein des plus jeunes générations, continue d'être essentiellement une « affaire de femmes ». Rien ne laisse présager qu'il en sera autrement en ce qui concerne l'articulation famille-études. Ainsi, une consultation réalisée auprès de mères travailleuses a amené Descarries et Corbeil (2002) à conclure que les femmes considèrent toujours la conciliation comme une obligation personnelle. Bien qu'elles soient relativement satisfaites de leur statut de mères travailleuses, elles avouent néanmoins se sentir constamment pressées par le temps et soumises aux exigences de performance dans les deux sphères. Enfin, une majorité d'entre elles considèrent que c'est leur famille qui a dû s'adapter aux exigences du monde du travail et non l'inverse. Des études américaines révèlent, par ailleurs, que les entreprises se montrent, pour la plupart, plus tolérantes à l'égard des mères en emploi que des pères en emploi. Certaines feront même la promotion du *mommy's track*[4]. Une telle attitude, bien que représentant une avancée par rapport à des comportements antérieurs, reflète néanmoins le double standard qui caractérise l'attitude des entreprises, et dont le premier impact prévisible est le maintien de la division sexuelle du travail, l'assignation première des femmes au domestique et l'absence des pères de la sphère familiale. C'est pour le moins la réalité que les données consignées dans le Tableau 1 confirment. Tirées d'un document traçant le portrait statistique des familles du Québec (MFACF, 2005), ces données permettent en effet de constater que les hommes et les femmes ont des pratiques encore très différentes en ce qui concerne les travaux ménagers et le soin des enfants.

[4] Selon Descarries (2007), le *mommy's track* est une autre façon de définir le travail à temps partiel pour les femmes occupant des catégories socioprofessionnelles élevées. Descarries (2007, entrevue réalisée à Radio-Canada).

Tableau 1

Proportion de la population de 15 ans ou + dans les familles de recensement, selon le nombre d'heures hebdomadaires consacrées, sans rémunération, aux soins des personnes âgées, aux travaux ménagers et aux soins des enfants, selon la situation des particuliers dans la famille, Québec, 2001.

	Nombre de femmes		Nombre d'hommes	
	Conjointes	Mères seules	Conjoints	Pères seuls
	1 681 630	267 570	1 686 295	68 025
	% de femmes		% d'hommes	
	Heures consacrées (sans salaire)			
À offrir des soins ou de l'aide à des personnes âgées				
Aucune	76,7	78,9	82,9	85,0
Moins de 5 heures	15,5	13,8	12,8	10,7
5 heures ou plus	7,8	7,4	4.4	4,3
À faire des travaux ménagers				
Aucune	3,6	5,6	9,7	9,8
Moins de 5 heures	10,9	12,8	26,4	25,2
5 à 14 heures	32,2	33,8	37,1	38,6
15 à 29 heures	28,9	27,9	18,0	18.8
30 heures ou plus	24,4	19,8	8,8	7,7
À offrir des soins aux enfants				
Aucune	47,3	32,7	52,6	41,8
Moins de 5 heures	10,9	10,6	15,2	13,5
5 à 14 heures	13,6	16,0	15,4	17,1
15 à 29 heures	10,9	14,3	9,1	12,9

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, compilation effectuée à partir des données du tableau 6 de la commande spéciale CO-0738 par le MFACF

Pour l'ensemble de la population québécoise, les données confirment le surinvestissement des femmes dans les travaux ménagers et le soin des enfants. C'est en effet 53,3 % et 28,2 % des conjointes, comparativement à 26,8 % et 16,9 % des conjoints, qui consacrent respectivement en moyenne plus de 15 heures par semaine aux travaux ménagers et aux soins des enfants.

Dans le cas des mères et des pères seuls, les exigences liées aux travaux ménagers et aux soins des enfants pèsent encore plus lourdement, mais ici encore, la division

sexuelle des rôles est bien marquée, puisque c'est dans une proportion respective de 47,8 % et 40,7 % que les mères seules consacrent plus de 15 heures par semaine à l'une et l'autre de ces activités, alors que les proportions pour ces mêmes activités sont de l'ordre de 26,5 % et 27,6 % dans le cas des pères seuls (MFACF, 2005 : 321).

Dans son analyse sur les données de l'*Enquête nationale sur l'emploi du temps* de 1981 et les *Enquêtes sociales générales* de 1986, de 1992 et de 1998[5], le sociologue Jiri Zuzanek examine, outre la charge de travail des parents et leur niveau général de satisfaction, la nature du temps qu'ils consacrent à leurs enfants et sa répartition selon le sexe du parent et l'âge des enfants. À contrario d'un discours colporté, il est intéressant de constater que les parents s'engagent davantage en 1998 qu'en 1986 auprès de leurs enfants, le nombre de minutes consacrées à chacune des activités les concernant ayant augmenté tant pour les mères que pour les pères.

Ainsi, le temps consacré par les hommes aux soins des enfants (physiques et relationnels) de même qu'au transport des enfants a augmenté de façon significative au cours de la période considérée. Si les progrès masculins sont moins notables sur le plan des travaux ménagers, où les femmes demeurent les grandes responsables, on note néanmoins une augmentation de près de 40 %, alors que des augmentations beaucoup plus considérables, soit de 78 % et de 118 %, peuvent être observées au niveau des soins directs aux enfants et à leur transport.

Si les femmes, au cours de la même période, ont elles aussi augmenté de façon significative le temps qu'elles accordent au transport des enfants (65 %), leur tâche est cependant demeurée relativement plus stable au niveau du travail ménager proprement dit et a augmenté dans une proportion de 20 % au niveau des soins physiques aux enfants. Comme le constate Zuzanek,

> le temps consacré aux enfants a toujours été réparti de manière plus équitable entre les hommes et les femmes que les autres tâches domestiques. Sur la période étudiée, le temps que les hommes ont consacré à s'occuper des enfants représente 60 à 75 pour cent par rapport à celui consacré par les femmes, ce qui représente une augmentation de 15 pour cent. Pour ce qui est du temps passé avec les enfants, les hommes y ont consacré 80 pour cent par rapport aux femmes et cette situation n'a pas changé de manière significative au cours des années.
>
> La répartition des responsabilités familiales concernant les enfants semble être optimale dans les domaines les plus agréables : passer du temps ensemble, jouer, faire la lecture, etc. Dans ce champ d'activités, l'engagement des hommes correspond dans une proportion de 90 pour cent et même plus à celui des femmes, ce pourcentage restant stable sur la période concernée (Zuzanek, 2001 : non paginé).

Ainsi, la répartition des tâches entre femmes et hommes comporte toujours un caractère asymétrique, alors que les femmes contribuent plus que les hommes au travail non rémunéré et que leur participation au travail rémunéré demeure réduite par rapport à celle des hommes. Il est loisible d'envisager les conséquences d'une telle situation tant

---

[5] Texte intitulé « Le temps consacré aux enfants : est-ce assez ou trop peu ? », paru dans la revue en ligne *Isuma,* volume 2, n° 2 (été 2001) http://www.isuma.net/v02n02/zuzanek/zuzanek_f.shtml#r_notena01

sur la condition économique des femmes que sur la répartition des tâches au sein de l'univers domestique (Descarries et Corbeil, 2002).

> En 1998, pour les femmes, les activités rémunérées étaient de 5,6 heures par jour et les tâches non rémunérées de 4,7 heures, soit un total de 10,3 heures par jour (déplacements inclus). Les hommes [totalisent] 10,2 heures, respectivement 7,2 heures de travail rémunéré et 3 heures de tâches domestiques (Zuzanek, 2001 : non paginé).

Qui plus est, le temps accordé aux enfants varie selon les groupes d'âge de ces derniers : le temps passé avec ceux d'âge préscolaire (5 ans et moins) équivaut à 11 fois le temps accordé aux adolescents (de 12 à 18 ans). La qualité du temps diffère également : alors que les plus petits bénéficient des soins, mais aussi d'échanges avec les parents, les adolescent-e-s et leurs parents semblent se côtoyer peu et communiquer peu ensemble.

> [...] le niveau des relations affectives et de conseil envers les adolescents est resté assez bas pendant les années 80 et 90 et nettement plus bas que dans le cas des enfants d'âge préscolaire. Par exemple, en 1998, les parents sur le marché du travail ayant des enfants âgés entre 12 et 18 ans déclaraient qu'ils ne passaient qu'une minute par jour à communiquer avec leurs enfants, par rapport à quatre minutes en 1986; alors que les relations d'échanges avec les enfants d'âge préscolaire sont passées de 24 minutes en 1986 à 37 minutes en 1998 (Zuzanek, 2001 : non paginé).

De toute évidence, l'incidence de l'âge des enfants devra être prise en considération pour mieux circonscrire la diversité des expériences et des besoins.

Beaucoup plus récemment, une enquête réalisée en février 2006 par la firme Léger Marketing[6] sur la conciliation famille-travail confirme la pérennité de la réalité décrite par les précédentes études. L'éducation et les soins aux jeunes enfants, ainsi que l'essentiel des tâches domestiques sont encore largement à la charge des Québécoises puisque 58 % des femmes affirment être souvent ou toujours responsables de l'épicerie, des repas et de l'entretien ménager, et 77 % d'entre elles sont souvent ou toujours responsables de la lessive[7]. C'est, par ailleurs, dans une proportion de 51 % que les femmes ont dit être souvent ou toujours responsables de la supervision des devoirs et leçons[8], ce qui laisse entrevoir une implication plus soutenue des pères dans ce domaine.

1.2. L'articulation études-famille : conditions et problématiques

La situation ne semble pas en voie de changer radicalement si on se fie aux conclusions de la recherche menée par Marie-Ève Surprenant (2005) dans le cadre de son mémoire de maîtrise sur les représentations de l'égalité chez des étudiants et des étudiantes de l'UQAM vivant en couple. Elle constate, en effet, que « [...] plusieurs jeunes femmes

---

6 Enquête exclusive parue dans le *Journal de Montréal* du 13 février 2006, menée entre le 3 et le 7 février 2006, auprès de 687 femmes et de 590 hommes vivant en couple.

7 42 % des hommes affirment faire l'épicerie ou les repas soit à l'occasion ou jamais; 46 % prennent part à l'entretien ménager à l'occasion ou jamais; 65 % disent ne faire la lessive qu'à l'occasion ou jamais.

8 41 % des hommes affirment n'être qu'à l'occasion ou jamais responsables de la supervision des devoirs et leçons.

hésitent à réclamer un investissement accru des hommes dans la sphère domestique de crainte de mettre en péril la sécurité affective et la stabilité dans leur couple. » (Surprenant, 2005 : 127). Même lorsque des dynamiques de partage équitable semblent avoir présidé à la « mise en couple », l'auteure remarque que la vie conjugale et surtout l'arrivée des enfants sont susceptibles de ramener des comportements fortement ancrés dans le conformisme de la division sexuelle des rôles.

Enfin, plusieurs organismes et groupes[9] se sont penchés, au cours des dernières années, sur la situation des étudiantes et des étudiants ayant des enfants. Ils ont adopté différents angles d'approche : répartition des tâches, gestion du temps, monoparentalité, maternités précoces, endettement, identification des besoins, conditions de vie, etc. La consultation de leurs documents offre un premier éclairage sur la réalité socio-économique des parents-étudiants et une première source d'informations sur des mesures de soutien dont pourrait bénéficier ce type de population étudiante.

1.2.1. *Étudiante et mère*, avis du Conseil du statut de la femme (CSF)

La réforme de l'éducation des années 60 a rendu les études secondaires et postsecondaires accessibles et favorisé l'arrivée généralisée des femmes sur le marché du travail. Depuis, ce dernier ne cesse de se transformer sur le plan de ses exigences de mobilité et de perfectionnement, de sorte que la coïncidence des cycles de parentalité, d'études et de travail est de plus en plus fréquente et s'étale sur des périodes de plus en plus longues. En effet, le CSF fait remarquer que « 10 % des étudiantes et étudiants universitaires ont plus de 30 ans »[10]. C'est donc un système au complet qui est appelé à s'adapter aux changements de sa clientèle et de sa vocation.

Rappelant l'impact de l'inégalité des rôles au sein des couples sur la trajectoire professionnelle et réaffirmant la place de la scolarisation comme « clé de voûte de l'autonomie financière et de la véritable intégration sociale pour tous » [CSF, 2004 : 9], le CSF s'est employé à mettre en lumière la situation des mères étudiantes. Les difficultés de ces dernières sont nombreuses. Le CSF identifie entre autres le problème de l'accessibilité des garderies (longues listes d'attente et horaires ne concordant pas avec les besoins des étudiant-e-s), le problème de l'accessibilité des logements et surtout des logements abordables à proximité des institutions scolaires, l'insuffisance des programmes publics d'aide financière, notamment dans le cas des congés de maternité, le manque d'encadrement psychosocial, tout particulièrement pour les plus jeunes mères, le problème du transport et celui des dépenses importantes de temps et d'argent qu'il occasionne.

De plus, le CSF recommande que les programmes adaptés aux parents-étudiants soient systématisés dans tous les établissements d'études postsecondaires, et que ces

---

9 Des associations étudiantes telles que la Fédération des étudiants universitaires du Québec (FEUQ), la Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAÉCUM), l'Association des étudiant-e-s de Laval inscrit-e-s aux études supérieures (AÉLIÉS) et l'Association des parents-étudiants de l'Université de Sherbrooke (APÉUS), mais aussi des groupes et institutions féministes tels que le Conseil du statut de la femme (CSF), la Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), la Fédération des femmes du Québec (FFQ), etc.

10 Ministère de l'Éducation. *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*. Québec : le Ministère, 2003, p. 32-33.

établissements adoptent des politiques proactives pour trouver les parents-étudiants inscrits dans leur institution, et aillent au-devant de leurs besoins « afin de favoriser le maintien, le retour et la persévérance aux études » (CSF, 2004 : 70).

1. 2. 2. Les parents-étudiants et l'Aide financière aux études (AFE)

Une enquête réalisée en 2002 par le ministère de l'Éducation du Québec (2003) offre un aperçu des conditions socio-économiques des étudiant-e-s inscrit-e-s en formation professionnelle, au collégial et à l'université. Le but de cette enquête comparative était d'évaluer les services de l'Aide financière aux études (AFE) et de mieux connaître les conditions de vie de cette population étudiante. Tant les étudiant-e-s bénéficiaires de l'aide financière aux études que ceux et celles qui ne l'étaient pas ont été interrogé-e-s. Lors de l'enquête, 5 229 étudiant-e-s ont été interrogé-e-s, tous et toutes étaient aux études à temps plein en 2002 et le tiers d'entre eux et elles étaient bénéficiaires de l'aide financière. Les étudiantes représentaient 55,9 % des personnes interrogées (MEQ/AFE, 2003 : 22-31). L'enquête a permis d'estimer à 34,6 ans l'âge moyen des étudiant-e-s universitaires avec enfants et à 23,0 ans l'âge moyen des universitaires sans enfant (MEQ/AFE, 2003 : 169). Nous résumons ci-après les informations qui concernent plus particulièrement les conditions de vie des parents aux études.

1.2.2.1. Présence d'enfants à charge

Premier constat : presque deux fois plus de bénéficiaires de l'Aide financière aux études que de non-bénéficiaires ont des enfants à charge. À l'université, le rapport augmente à plus de trois pour un puisque la proportion de bénéficiaires ayant des enfants à charge se situe à 12,5 %, alors que c'est le cas de seulement 3,5 % des non-bénéficiaires. Au niveau universitaire, la proportion d'étudiantes (7,6 %) et d'étudiants (6,2 %) ayant des enfants à charge est comparable.

Le rapport souligne qu'il est plus que probable que ce soit les coûts additionnels occasionnés par la présence d'enfants qui expliquent cette plus forte représentation des parents-étudiants au sein des bénéficiaires (MEQ/AFE, 2003 : 38-39). Par ailleurs, la compilation des statistiques autorise à envisager que, dans les secteurs professionnels du moins, un-e étudiant-e sur six (15,9 %) serait parent.

Pour sa part, le MEQ estime qu'environ 16,1 % des étudiant-e-s universitaires québécois-es ont un ou plusieurs enfants à charge (MEQ/AFE, 2003 : 38-39). Une enquête menée par l'Université de Montréal (UdM) situe, quant à elle, la proportion de parents-étudiants autour de 15 %.

1.2.2.2. Emploi

L'enquête établit que 41,6 % des étudiant-e-s universitaires avec enfant vs 61,2 % des étudiant-e-s universitaires sans enfant occupent un emploi. Les universitaires avec enfants passent en moyenne 19 % de leur temps au travail alors que les seconds y consacrent en moyenne 16,1 % (MEQ/AFE, 2003 : 68-71). Malgré les responsabilités financières accrues, il apparaît donc que, pour une proportion non négligeable de parents-étudiants, il est plus difficile d'intégrer une participation au marché du travail dans leur emploi du temps.

1.2.2.3. Revenu d'emploi et dépenses familiales ou personnelles

Parmi les étudiant-e-s universitaires avec enfants qui détiennent un emploi, l'enquête mentionne que « plus de 40 % des étudiants qui ont au moins un enfant à charge utilisent principalement leurs revenus d'emploi pour assurer la subsistance de la famille et 22,8 % les consacrent au logement et à la nourriture ». Dans le cas des étudiant-e-s sans enfant, les revenus servent principalement pour les loisirs et les sorties ou pour payer les frais de scolarité. Par comparaison, la part du budget réservée aux loisirs de ceux et celles ayant des enfants se situe à 2,9 %, alors que pour les autres étudiant-e-s, elle représente 28,2 % (MEQ/AFE, 2003 : 74).

Les données de l'enquête confirment également l'existence d'un écart de revenus entre les étudiantes et les étudiants. Tous ordres d'enseignement confondus, les premières gagnent un revenu moindre que leurs confrères et cet écart est accentué chez les non bénéficiaires. Sans être en mesure d'établir une distinction parmi les parents-étudiants, notons qu'au niveau universitaire, l'écart moyen se situe à 931 $ par année entre les étudiantes et les étudiants non bénéficiaires, alors qu'il se situe à 286 $ entre ceux et celles qui bénéficient de l'aide financière aux études. Pour les auteurs du Rapport, « le fait que les revenus des étudiants non bénéficiaires de l'aide financière aux études soient davantage composés de revenus d'emploi explique le plus grand écart entre les hommes et les femmes de ce groupe » (MEQ/AFE, 2003 : 40).

1.2.2.4. Endettement

Le niveau d'endettement des étudiant-e-s bénéficiant d'une aide financière aux études, comprenant la dette d'études et les dettes d'autres sources, est plus élevé chez les bénéficiaires de l'AFE que chez les non bénéficiaires. Distinction d'importance : pour les étudiant-e-s universitaires, l'écart d'endettement est de l'ordre de 6 698 $. Un étudiant ou une étudiante est endetté d'environ 9 657 $ lorsqu'il ou elle est sur les prêts et bourses. Pour ceux et celles qui n'en bénéficient pas, l'endettement moyen est de 2 959 $ (MEQ/AFE, 2003 : 40-41). Sans surprise, on constate également que la présence d'enfants à charge se reflète sur le niveau d'endettement des étudiant-e-s, l'endettement moyen non relatif aux études pour les étudiant-e-s universitaires sans enfant étant de 3 870 $ en 2001, comparativement à 4 481 $ pour les universitaires avec enfants (MEQ/AFE, 2003 : 119). On retiendra donc des précédentes données que la dette d'études des parents-étudiants est supérieure à la moyenne. Elle est effectivement de 8 311 $, en moyenne, pour les étudiant-e-s avec enfants à charge et de 7 107 $ pour les autres (MEQ/AFE, 2003 : 293).

1.2.3. Les parents-étudiants bénéficiaires de l'AFE

Au Québec, en 2002-2003, il y a eu 133 113 bénéficiaires, aux niveaux collégial et universitaire, de l'aide financière aux études, dont 132 384 ont reçu des prêts et 78 193 ont bénéficié d'une bourse. L'aide moyenne attribuée pour les prêts est de 2 685 $ et pour les bourses, elle se chiffre à 4 031 $.

Sur les 132 384 bénéficiaires de prêts, 20 964 personnes avaient des enfants à charge, soit 15,8 % des bénéficiaires d'un prêt. Par ailleurs, au niveau des bourses, les étudiant-e-s sans conjoint-e avec enfants sont au nombre de 5 522 bénéficiaires, soit 7,1 %. Les étudiant-e-s avec conjoint-e et enfants sont au nombre de 11 990 bénéficiaires, soit

15,3 %. Bref, les étudiant-e-s avec enfants représentent 22,4 % des bénéficiaires d'une bourse. (MEQ, 2005 : 5-6)

Enfin, les données de l'enquête confirment que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à obtenir de l'aide financière aux études que les hommes dans une proportion de 58,7 % (N = 78 174) vs 41,3 % (N = 54 939). L'écart est encore plus substantiel lorsque seules les données pour les couples mariés sont considérées. La proportion des étudiantes bénéficiaires s'élève alors à 71,5 % (N = 1 966), alors que les étudiants ne représentent plus que 28,5 % (N = 774) des effectifs de cette catégorie (MEQ, 2005 : 16).

Enfin, on remarquera que les documents disponibles à la division de l'Aide financière aux études à l'UQAM révèlent que sur les 10 052 étudiant-e-s bénéficiaires du Programme de prêts et bourses (PPB) pour l'année 2004-2005, 2 281 étaient parents d'un ou de plusieurs enfants, soit 22,7 % des bénéficiaires des prêts et bourses, ce qui représente une proportion analogue à celle que suggèrent les données du ministère (Tobin, 2006)[11].

1 2.3.1. Les montants accordés pour financer les études

Selon les données relevées par le MEQ (2005 : 19), les bénéficiaires de l'AFE avec enfants ont reçu, en moyenne en 2003-2004, 9 979 $ pour financer leurs études, à l'exclusion des allocations familiales. Sur ce montant, la contribution du gouvernement se chiffre à 8 476 $ (84,9 %). Pour leur part, les bénéficiaires qui n'ont pas d'enfants et qui ne bénéficient pas d'un soutien financier de leurs parents disposent en moyenne de 9 745 $ pour financer leurs études, la part gouvernementale s'élevant à 7 095 $ (72,8 %) (MEQ, 2005 : 19).

En ce qui concerne les bénéficiaires avec enfants et conjoints, ceux-ci disposent de 10 142 $ de budget en moyenne pour payer leurs études (sans les allocations familiales) et la part du gouvernement se chiffre à 8 435 $ (83,2 %). Pour les étudiant-e-s sans enfant et avec conjoint-e, le budget moyen est de 9 485 $ avec une part gouvernementale de 7 658 $ (80,7 %) (MEQ, 2005 : 20).

1.2.3.2. Les types de famille

Parmi les bénéficiaires de l'AFE (prêts et bourses) qui ne reçoivent pas de contribution financière de leurs parents, 31,5 % (N = 21 034) ont des enfants à charge et ont une situation familiale qui se conjugue ainsi : 9,7 % sont des chefs de famille monoparentale, 21,8 % vivent avec un conjoint ou une conjointe et 15,0 % sont mariés (MEQ, 2005 : 23).

1.3. L'impact de la parentalité sur le parcours scolaire

Il est difficile d'évaluer, à partir des données disponibles, l'impact précis de la présence d'enfants sur les résultats et la persévérance académique des étudiant-e-s avec enfants à charge. Le nombre de parents ayant dû abandonner leurs études (temporairement ou

[11] Ce pourcentage semble être en croissance puisque l'année 2001-2002 comptait 17,4% de parents-étudiants bénéficiaires du PPB.

définitivement) n'est nulle part comptabilisé, du moins tant qu'elles et ils n'ont pas repris leur parcours scolaire. Il est donc difficile de mesurer à quel point la présence d'enfants représente un facteur d'interruption ou de ralentissement du parcours scolaire. Les données suivantes donnent néanmoins un certain poids à une telle présomption.

Une enquête réalisée par le ministère de l'Éducation du Québec en 2004 sur le soutien et les services offerts par les cégeps et les universités aux étudiantes enceintes ou qui ont récemment accouché mentionne que ces étudiantes sont beaucoup plus à risque de subir des échecs scolaires (MEQ, 2004 : 2). Par ailleurs, une autre étude révèle qu'à l'université, 10,2 % des étudiant-e-s parents bénéficiaires de l'AFE ont déjà interrompu leurs études par rapport à 7,1 % des étudiant-e-s bénéficiaires sans enfant (MEQ-AFE, 2003 : 48). Il ne s'agit pas nécessairement d'un écart considérable, mais certainement suffisant pour insister sur l'importance de développer des mesures cibles pour soutenir ces mères et pères étudiant-e-s et instaurer des congés de maternité pour les étudiantes enceintes dans le but de favoriser la poursuite de leurs études.

1.4. Recensement des parents-étudiants

Malgré les études citées, il nous est toujours impossible de cerner de manière précise la taille de la population des parents-étudiants et leurs caractéristiques. Les données disponibles (statistiques du MEQ/MELS, de l'AFE, du MFACF) aident sans doute à avancer certaines hypothèses, mais le portrait demeure fragmentaire et ne permet pas de tirer des conclusions quant au nombre réel de parents-étudiants au sein de la population universitaire québécoise ou à leurs besoins. Pour le moment, les données dont nous disposons situent autour de 15 % ou 16 % la proportion de parents-étudiants dans des universités québécoises.

L'enquête ICOPE[12], réalisée à l'UQAM en 2001, à laquelle participent les diverses constituantes du réseau de l'Université du Québec[13], nous permet tout de même d'aller plus loin dans l'évaluation de cette population, au moins pour l'UQAM.

[12] Indicateurs des conditions de poursuite des études (ICOPE).

[13] L'enquête a débuté en 1993. Y participent l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQAH, l'UQAT, l'UQO, la TELUQ et, depuis 2001, l'UQAM. Pour les résultats présentés ici (automne 2001), le taux de réponse global est de 39,1 % sur plus de 8 600 étudiants des universités ci haut mentionnées. Plus de 3000 répondant-e-s (un taux de réponse d'environ 30 %) ont rempli le questionnaire à l'UQAM.

1.4.1. Les données de l'enquête ICOPE (2001)

Réalisée à l'UQAM pour la première fois en 2001, l'enquête ICOPE a rejoint 3 031 répondant-e-s dont 540 ont déclaré avoir au moins un enfant à charge (voir tableau 2). À la lumière de cette donnée, nous estimons pouvoir affirmer que le pourcentage de parents-étudiants au sein des effectifs de l'UQAM s'élève à un peu moins de 20 %.

Tableau 2

Répartition des étudiants et des étudiantes de l'UQAM ayant des enfants à charge[14]

Enfants à charge	Fréquence N	Pourcentage %
Non	2 491	82,18
Oui	540	17,82
Total :	3 031	100

Source : ICOPE 2001

Parmi les étudiant-e-s ayant répondu à ce questionnaire, on dénombre 2 159 étudiantes et 872 étudiants : les mères étudiantes comptent donc pour 17 % des répondantes (366/2159), et les pères pour 20 % des répondants (174/872) (voir tableau 3). Malgré cela, parmi les parents-étudiants ayant répondu au questionnaire (voir tableau 3) les femmes sont quand même deux fois plus nombreuses (12,08 %) que les hommes (5,74 %) dans cette situation. Elles représentent de fait les deux tiers (67,78%) de cette catégorie de répondant-e-s. Ce qui laisse à penser qu'elles représentent une forte proportion des parents-étudiants à l'UQAM.

Tableau 3

Répartition des parents-étudiants selon le sexe

	Sexe de l'étudiant-e		Total
	Femmes	Hommes	
n	366	174	540
% sexe	67,78	32,22	100
%	12,08	5,74	17,82

Source : ICOPE 2001

[14] Ces tableaux ont été reconstitués grâce aux tableaux statistiques que nous ont gracieusement remis les responsables de l'enquête ICOPE. Ni ce tableau ni les suivants ne tiennent compte des données négligeables.

ICOPE offre aussi une information intéressante quant à l'âge des parents-étudiants à l'UQAM. On y observe (voir tableau 4) que la grande majorité des informateurs et des informatrices ayant des enfants ont plus de 30 ans. Chez les mères étudiantes, les femmes de cette catégorie d'âge représentent 79 % des mères étudiantes (289/366) et 14,34 % des informatrices qui ont répondu à l'enquête. Par corollaire, seulement une mère étudiante sur cinq se retrouve parmi les étudiantes de 29 ans et moins, et les mères étudiantes de cette catégorie d'âge ne représentent que 4,75 % (77/1620) des effectifs de leur groupe d'âge. Les mêmes tendances, mais de façon plus prononcée, se retrouvent dans la catégorie des pères étudiants. Parmi les 171 informateurs ayant des enfants à charge, seulement 3,72 % d'entre eux (N = 20) appartiennent à la catégorie des moins de 30 ans. Ils ne comptent que pour 3,72 % des effectifs de leur groupe d'âge. La grande majorité (88,3 %) des pères étudiants de l'UQAM est donc âgée de 30 ans et plus.

Tableau 4

Catégories d'âge des parents-étudiants selon le sexe

Groupe d'âge		Sexe		Total
		Femmes N = 2158	Hommes N = 868	
29 ans et moins N = 2221	n	77	20	97
	% par groupe d'âge	79,38	20,62	100
	% par sexe	21,04	11,70	
	% N	14,34	3,72	18,06
30 ans et plus N = 805	n	289	151	440
	% par groupe d'âge	65,68	34,32	100
	% par sexe	78,96	88,30	
	% N	53,82	28,12	81,94
Total des parents-étudiants		366	171	537

Source : ICOPE 2001

S’alignant en cela sur le comportement moyen des familles québécoises, 46,1 % et 38,7 % des répondant-e-s ont respectivement un ou deux enfants à charge (voir tableau 5). Les familles de quatre enfants ou plus sont de nettes exceptions, puisque seulement 2 % des mères étudiantes et moins de 1 % des pères étudiants connaissent une telle situation.

Tableau 5

Nombre d'enfants à charge selon le sexe des parents-étudiants

Nombre d'enfants à charge		**Sexe**		**Total**
		Femmes	Hommes	
1 enfant	n	162	87	249
	% par catégorie	65,06	34,94	100,00
	% par sexe	44,26	50,00	
	% N	30,00	16,11	46,11
2 enfants	n	151	58	209
	% par catégorie	72,25	27,75	100,00
	% par sexe	41,26	33,33	
	% N	27,96	10,74	38,70
3 enfants	n	41	26	67
	% par catégorie	61,19	38,81	100,00
	% par sexe	11,20	14,94	
	% N	7,59	4,81	12,41
4 enfants et plus	n	12	3	15
	% par catégorie	80,00	20,00	100,00
	% par sexe	3,28	1,72	
	% N	2,22	0,56	2,78
Total des parents-étudiants		366	174	540
		100,00	100,00	100

Source : ICOPE 2001

Dans la mesure où le temps que doivent consacrer les parents aux enfants varie en fonction de l'âge de ces derniers - il est beaucoup plus important avec les enfants en bas âge (Descarries et Corbeil, 2003) - il importe de noter au tableau 6 que les enfants des parents-étudiants interrogés se retrouvent majoritairement (67,5 %) dans les tranches d'âge de 11 ans et moins et se distribuent dans une proportion relativement égale, soit ± le tiers, entre la catégorie des « moins de 5 ans » et des « 5 ans à 11 ans ».

Tableau 6

Moyenne d'âge des enfants selon le sexe des parents

Catégories des moyennes d'âge des enfants		Sexe		Total
		Femmes	Hommes	
Moins de 5 ans	n	103	72	175
	% par catégorie	58,86	41,14	100
	% par sexe	28,37	42,86	
	% N	19,40	13,56	32,96
5 à 11 ans	n	125	56	181
	% par catégorie	69,06	30,94	100
	% par sexe	34,44	33,33	
	% N	23,54	10,55	34,09
12 à 16 ans	n	81	15	96
	% par catégorie	84,38	15,63	100
	% par sexe	22,31	8,93	
	% N	15,25	2,82	18,08
17 ans et plus	n	54	25	79
	% par catégorie	68,35	31,65	100
	% par sexe	14,88	14,88	
	% N	10,17	4,71	14,88
	Total	363	168	531

Source : ICOPE 2001

Selon l'enquête ICOPE, la grande majorité des parents-étudiants à l'UQAM se retrouve au premier cycle (voir tableau 7) puisqu'ils et elles représentent 78,3 % (N = 423) des effectifs de cette catégorie d'étudiant-e-s, alors que les parents qui étudient aux deuxième et troisième cycles ne comptent respectivement que pour 19,2 % (N = 104) et 2,41 % (N = 13) des effectifs de parents aux études rejoints par le sondage ICOPE. C'est au deuxième cycle que la représentation des parents s'avère la plus élevée, puisque ceux-ci comptent pour 26 % des effectifs de cette cohorte (104/399), comparativement à 16,5 % (423/2560) au premier cycle et 15 % au troisième cycle (11/72). Contrairement à la tendance observée dans les deux autres cycles, ce sont les pères étudiants qui, dans une proportion de 53,8 % (56/104), sont majoritaires au sein de la cohorte des parents-étudiants au deuxième cycle. Aux deux autres cycles, les mères étudiantes sont nettement surreprésentées dans des proportions de 73,29 % et 61,5 % au premier (310/423) et troisième (8/13) cycles respectivement.

Tableau 7

Niveau d'études des parents-étudiants selon le sexe

Niveau d'études		Sexe		Total
		Femmes	Hommes	
1er cycle	n	310	113	423
	% par cycle	73,29	26,71	100
	% par sexe	84,70	64,94	
	% N	57,41	20,93	78,33
2ème cycle	n	48	56	104
	% par cycle	46,15	53,85	100
	% par sexe	13,11	32,18	
	% N	8,89	10,37	19,26
3ème cycle	n	8	5	13
	% par cycle	61,54	38,46	100
	% par sexe	2,19	2,87	
	% N	1,48	0,93	2,41
Total des parents-étudiants		366	174	540

Source : ICOPE 2001

La majorité des parents-étudiants qui ont répondu à l'enquête ICOPE ont choisi d'étudier à temps partiel à l'UQAM (371/538), soit 70 % d'entre eux (voir tableau 8). Les mères étudiantes sont légèrement plus nombreuses (70,88 %) que les pères étudiants (65 %) à opter pour ce régime d'études.

Tableau 8

Régime d'études des parents-étudiants selon le sexe

Régime d'études		Sexe		Total
		Femmes	Hommes	
Temps complet	n	106	61	167
	% par régime	63,47	36,53	100
	% par sexe	29,12	35,06	
	% N	19,7	11,34	31,04
Temps partiel	n	258	113	371
	% par régime	69,54	30,46	100
	% par sexe	70,88	64,94	
	% N	47,96	21	68,96
Total des parents-étudiants		364	174	538

Source : ICOPE 2001

Une forte majorité de parents-étudiants rejoints par l'enquête confirme occuper un emploi en plus de poursuivre ses études. C'est dans des proportions respectives de 74,7 % et 76,8 % que les mères et les pères étudiants se retrouvent dans cette situation (voir tableau 9).

Tableau 9

Occupation d'un emploi rémunéré par les parents-étudiants selon le sexe

Statut d'emploi		Sexe		Total
		Femmes	Hommes	
En emploi rémunéré	n	272	133	405
	% par statut	67,16	32,84	100
	% par sexe	74,73	76,88	
	% N	50,65	24,77	75,42
Sans emploi rémunéré	n	92	40	132
	% par statut	69,70	30,30	100
	% par sexe	25,27	23,12	
	% N	17,13	7,45	24,58
Total des parents-étudiants		364	173	537

Source : ICOPE 2001

Si les répondantes et répondants avec enfants occupent un emploi dans des proportions assez similaires, le temps qu'ils ou elles y consacrent est appelé à fluctuer quelque peu (voir tableau 10). Les mères étudiantes sont plus nombreuses (42,4 %) que les pères étudiants (34,5 %) à déclarer des plages horaires de 20 heures ou moins (155/366 vs 60/174), tandis que les pères étudiants se retrouvent proportionnellement plus nombreux (61,5 %) que les mères étudiantes (49,2 %) à consacrer plus de 30 heures au travail rémunéré (170/366 vs 107/174). Cette situation a un impact non négligeable sur le parcours scolaire et sur la vie familiale puisque, faut-il ajouter, c'est dans une proportion de 20,7 % que les pères étudiants affirment passer plus de 40 heures sur le marché du travail.

Tableau 10

Nombre d'heures travaillées par les parents-étudiants selon le sexe

Tranches d'heures		Sexe		Total
		Femmes	Hommes	
Moins de 15 heures	n	137	51	188
	% par tranche	72,87	27,13	100
	% par sexe	37,43	29,31	
	% N	25,37	9,44	34,81
De 15 à 20 heures	n	18	9	27
	% par tranche	66,67	33,33	100
	% par sexe	4,92	5,17	
	% N	3,33	1,67	5,00
De 21 à 30 heures	n	31	7	38
	% par tranche	81,58	18,42	100
	% par sexe	8,47	4,02	
	% N	5,74	1,30	7,04
De 31 à 40 heures	n	158	71	229
	% total par tranche	69	31	100
	% par sexe	43,17	40,8	
	% N	29,26	13,15	42,41
Plus de 40 heures	n	22	36	58
	% par Tranche	37,93	62,07	100
	% par sexe	6,01	20,69	
	% N	4,07	6,67	10,74
	Total	366	174	540

Source : ICOPE 2001

L'enquête ICOPE permet également de connaître la région où les parents-étudiants ont passé la majorité de leur jeunesse. Cette donnée est intéressante pour mesurer la proximité relative des parents-étudiants avec leur réseau social et les ressources d'aide qui leurs sont accessibles dans le milieu universitaire. Selon les données consignées au tableau 11, 6 répondantes avec enfants sur 10 (217/362) et près de 1 répondant avec enfants sur 2 (82/171) proviennent de Montréal et de sa couronne, ce qui laisse présumer que le réseau social (famille, ami-e-s) se trouve à proximité relative de l'UQAM. Cependant, environ un quart d'entre elles et d'entre eux provient de régions plus éloignées. Enfin, il est à noter que 12,7 % des répondantes avec enfants et 26,9 % des répondants avec enfants proviennent de l'extérieur du pays.

Tableau 11

Région d'origine des parents-étudiants selon le sexe

Région d'origine [15]		Sexe		Total
		Femmes	Hommes	
Montréal	n	97	35	132
	% par catégorie	73,48	26,52	100
	% par sexe	26,80	20,47	
	% N	18,2	6,57	24,77
Couronne	n	120	47	167
	% par catégorie	71,86	28,14	100
	% par sexe	33,15	27,49	
	% N	22,51	8,82	31,33
Autres régions	n	97	42	139
	% total par catégorie	69,78	30,22	100
	% par sexe	26,8	24,56	
	% N	18,2	7,88	26,08
Canada (hors Québec)	n	2	1	3
	% par catégorie	66,67	33,33	100
	% par sexe	0,55	0,58	
	% N	0,38	0,19	0,56
Hors Canada	n	46	46	92
	% par catégorie	50	50	100
	% par sexe	12,71	26,9	
	% N	8,63	8,63	17,26
	Total	362	171	533

Source : ICOPE 2001

[15] Ces catégories sont construites selon l'éloignement des lieux par rapport à l'UQAM.

Dans la répartition du budget-temps des parents-étudiants, le temps accordé au transport représente un élément non négligeable pour plusieurs. En effet, selon l'enquête ICOPE (voir tableau 12), si la majorité des répondantes (59,84 %) et des répondants (55,17 %) avec enfants résident à une proximité relative de l'UQAM, soit à 30 minutes de transport[16] ou moins, près de 40 % des mères (147/366) et 45 % (78/174) des pères rejoints par l'enquête habitent à une distance de plus de trente minutes de l'UQAM. Qui plus est, dans le cas de 20 % des mères et de 17 % des pères, il s'agit d'un trajet d'une heure ou plus. Ces proportions sont comparables à celles observées parmi les répondant-e-s sans enfant à charge. Mais, pour les parents-étudiants, il faut penser à ajouter à ces chiffres le temps de déplacement requis pour le transport des enfants à la garderie ou à l'école.

Tableau 12

Temps de transport des parents-étudiants pour se rendre à l'UQAM, selon le sexe

Temps de transport		Sexe		Total
		Femmes	Hommes	
30 minutes ou moins	n	219	96	315
	% total par catégorie	69,52	30,48	100,00
	% par sexe	59,84	55,17	
	% N	40,56	17,78	58,33
Entre 31 et 59 minutes	N	73	48	121
	% total par catégorie	60,33	39,67	100,00
	% par sexe	19,95	27,59	
	% N	13,52	8,89	22,41
1 heure et plus	N	74	30	104
	% total par catégorie	71,15	28,85	100,00
	% par sexe	20,22	17,24	
	% N	13,70	5,56	19,26
	Total	366	174	540
		100	100	100

Source : ICOPE 2001

[16] Selon le moyen de transport qu'elles et ils favorisent habituellement.

À propos de leur situation financière, c'est près du tiers des répondant- e-s à l'enquête qui considèrent (voir tableau 13) leur situation financière comme « plutôt précaire ou très précaire », 31 % des mères et 28 % des pères s'estimant dans une telle situation. C'est donc une majorité des répondant-e-s, soit plus ou moins 70 % des mères et des pères, qui jugent leur propre situation financière « satisfaisante » (50,75%) ou « plutôt ou très aisée » (19,10%).

Tableau 13

Perception des parents-étudiants à l'égard de leur situation financière selon le sexe

Perception des répondant-e-s		Sexe		Total
		Femmes	Hommes	
Plutôt ou très aisée	N	65	37	102
	% par catégorie	63,73	36,27	100,00
	% par sexe	18,01	21,39	
	% N	12,17	6,93	19,10
Satisfaisante	N	184	87	271
	% par catégorie	67,90	32,10	100,00
	% par sexe	50,97	50,29	
	% N	34,46	16,29	50,75
Plutôt ou très précaire	N	112	49	161
	% par catégorie	69,57	30,43	100,00
	% par sexe	31,02	28,32	
	% N	20,97	9,18	30,15
	Total	361	173	534

Source : ICOPE 2001

En résumé, ICOPE nous permet de brosser un premier portrait type du parent étudiant à l'UQAM. Il s'agit, le plus souvent, d'une mère étudiante (deux fois sur trois, en fait) âgée de plus de trente ans (4 fois sur 5) et dans 85 % des cas environ, elle a 1 ou 2 enfants âgés de moins de 11 ans (3 fois sur 10 leur âge moyen est de moins de 5 ans). Approximativement 8 fois sur 10, elle est inscrite dans un programme de premier cycle (et 1 fois sur 10 au deuxième cycle alors que chez les hommes c'est 6 fois sur 10 au premier cycle et 3 fois sur 10 au deuxième cycle) et ce, 7 fois sur 10 à temps partiel. Il s'agit donc souvent d'une population effectuant un retour aux études, dont on peut présumer qu'une partie a interrompu son cheminement académique lorsqu'elle a eu des enfants.

Environ 3 fois sur 4, cette mère étudiante a un travail rémunéré. Le temps qu'elle y met varie : 4 fois sur 10, elle travaille moins de 15 heures, et 4 fois sur 10 également, elle travaille entre 31 et 40 heures (chez les pères étudiants, 3 fois sur 10, c'est moins de 15 heures, 4 fois sur 10, entre 31 et 40 heures, mais 2 fois sur 10, au-delà de 40 heures).

Notons enfin que 3 fois sur 10, la mère étudiante juge sa situation financière plutôt ou très précaire, qu'une fois sur deux, elle vient de la région métropolitaine (Montréal ou la couronne) et que 6 fois sur 10, elle habite à 30 minutes ou moins de l'UQAM.

1.4.2. Recensement des bénéficiaires de prêts et bourses à l'UQAM

Le bureau de l'Aide financière aux études de l'UQAM nous permet d'aller chercher une information additionnelle «sur les parents-étudiants, soit le nombre exact d'entre eux et elles qui reçoivent des prêts et des bourses[17]. Dans l'ensemble, près de 10 000 personnes sont bénéficiaires d'un prêt et plus de 6 000 personnes sont bénéficiaires d'une bourse à l'UQAM[18] » (MEQ, 2005 : 75).

Pour les années 2001-2002, 2002-2003, 2004-2005, sur les 8 376, 8 830 et 10 052 bénéficiaires des prêts et bourses à l'UQAM, respectivement 1, 456, 1 633, 2 281 étudiant-e-s avaient un ou plusieurs enfants. Ce qui se situe dans la moyenne avancée par l'AFE du Québec, et révèle une augmentation de la proportion de ces derniers au sein des bénéficiaires au cours de cette période de temps puisque leur proportion passe de 17,4% en 2001-2002, à 18,5% en 2002-2003 pour atteindre 22,7% en 2004-2005. (TOBIN, 2006 :1).

1.5. Des mesures de soutien aux familles au Québec et au Canada

Sous la présente rubrique, nous effectuons un bref retour sur les différents programmes de soutien dont peuvent bénéficier, s'ils en rencontrent les conditions d'admissibilité, les parents-étudiants.

1.5.1. La politique familiale au Québec

La politique familiale québécoise, adoptée en 1997, comprend un ensemble de mesures destinées à améliorer le bien-être des familles. « [La] politique familiale est une politique publique qui cible les familles en tant que groupe social ayant des besoins particuliers » (Partenariat Famille, 2005 : 19). La politique familiale représente les valeurs et orientations de l'État dans laquelle elle est appliquée, c'est une forme de positionnement idéologique qui gère les rapports État-familles. Nous rappelons ici certaines mesures de cette politique qui peuvent s'appliquer aux parents-étudiants, entre autres par le biais de l'emploi, des Centres de la petite enfance (CPE) subventionnés et des prestations pour enfants.

Dans le cadre du programme **Soutien aux enfants**, une **allocation familiale** est versée à chaque trimestre par la Régie des rentes du Québec (RRQ). Les prestations sont calculées en fonction du revenu familial et du type de famille, et ne sont pas imposables. Le programme compte également une allocation supplémentaire pour les enfants handicapés (Partenariat Famille, 2005 : 11). Le montant maximal qu'une famille peut recevoir est de 2 049 $ par année pour le premier enfant, de 1 024 $ pour le deuxième enfant et de 1 536 $ pour le troisième enfant et par enfant subséquent. Dans le cas des

17 Grâce aux clauses particulières concernant les étudiant-e-s avec enfants, l'AFE est le seul service de l'UQAM qui connaît l'identité des parents-étudiants - parmi les demandeurs, bien entendu -, cette information étant autrement du domaine personnel.

18 Incluant les étudiant-e-s sans ou avec enfant(s).

familles monoparentales, un montant de 71 $ est ajouté à la prestation totale. Celles-ci sont calculées en fonction du revenu annuel familial : elles vont en décroissant à partir d'un revenu de 31 680 $ et de 43 094 $ dans les cas respectifs des familles monoparentales et des familles biparentales. Le montant minimum prévu dans de tels cas est de 575 $ pour le premier enfant et de 530 $ pour les enfants subséquents; un supplément de 287 $ est versé aux familles monoparentales (RRQ, 2006 : non paginé).

La **prime au travail** est une mesure qui vise le maintien des travailleurs et des travailleuses à faible revenu sur le marché du travail. « La prime est calculée en fonction du revenu de travail et du revenu du ménage et tient compte de la situation familiale » (RRQ, 2006 : non paginé). Les étudiant-e-s qui sont sur le marché du travail sont donc admissibles à cette mesure à conditions, d'une part, de gagner un revenu annuel de plus de 2 400 $ pour un-e étudiant-e monoparental-e et de 3 600 $ pour un parent étudiant vivant en couple et, d'autre part, que le revenu des premiers et des seconds ne dépasse pas 31 680 $ et 43 094 $ respectivement. La compensation accordée représente un supplément d'environ 7 % du revenu de travail déclaré moins les montants de base de 2 400 $ et de 3 600 $. La prime annuelle maximale pour les familles monoparentales est de 2 196 $ et de 2 821 $ pour les parents en couple (RRQ, 2006)[19] .

Depuis janvier 2006, le **nouveau régime québécois d'assurance parentale** (RQAP) remplace « les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance-emploi. » (RQAP, 2006 : non paginé).

Le régime « prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. » Pour être admissible, la personne doit avoir touché un revenu d'emploi et « cessé de travailler ou avoir connu une diminution d'au moins 40 % de son revenu d'emploi (salaire) hebdomadaire habituel, avoir un revenu assurable (revenu considéré dans le calcul du montant des prestations) d'au moins 2 000 $ au cours de la période de référence (période pendant laquelle on considère les revenus gagnés pour établir le montant des prestations; cette période est habituellement de 52 semaines), et ce, peu importe le nombre d'heures travaillées. » (RQAP, 2006 : non paginé).

[19] (RRQ, 2006 : http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=9243&table=0#19).

Le tableau suivant, reproduit du site Web d'Emploi et Solidarité sociale, Québec[20], indique, selon le régime choisi, la durée maximale des différents congés et le pourcentage du revenu hebdomadaire moyen accordé par le programme.

Tableau 14:

Type de prestations selon le régime

Types de prestations	Régime de base		Régime particulier	
	Nombre maximal de semaines de prestations	Pourcentage du revenu hebdomadaire moyen	Nombre maximal de semaines de prestations	Pourcentage du revenu hebdomadaire moyen
Maternité	18	70 %	15	75 %
Paternité	5	70 %	3	75 %
Parentales	7 25 (7+25=32)	70 % 55 %	25	75 %
Adoption	12 25 (12+25=37)	70 % 55 %	28	75 %

Source : Emploi et Solidarité sociale, Québec, 2007

Il est à retenir que les prestations de maternité et de paternité sont exclusives, mais que le congé parental est accessible à l'un ou l'autre des parents ou peut être partagé. Dorénavant, en vertu de ce nouveau régime, dès que le revenu de salaire d'un-e étudiant-e est supérieur à 2 000 $, elle ou lui peut bénéficier, selon le cas, d'un congé de maternité ou de paternité de même que recevoir des prestations parentales.

Le Québec offre également l'accès à un ***réseau public de services de garde*** à contribution réduite (7 $ par jour) accessible à tous les parents sans égard à leur revenu ou à leur statut d'emploi, sous réserve de disponibilité néanmoins (Partenariat Famille, 2005 : 11).

Enfin, tous les enfants de 5 ans et plus peuvent être inscrits gratuitement à la ***maternelle à temps plein***. (Partenariat Famille, 2005 : 11)

[20] (http://www.rqap.gouv.qc.ca/prestations/index.asp)

1.5.2. Des mesures canadiennes

La ***Prestation fiscale canadienne pour enfants*** est une allocation non imposable, calculée en fonction du revenu familial, du nombre d'enfant et du type de famille. Le caractère de cette prestation rend cette mesure accessible à tous les parents-étudiants à faible ou moyen revenu. « La prestation de base comprend 104,58 $ par mois pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans; un montant additionnel de 7,33 $ par mois à partir du troisième enfant; un supplément de 20,75 $ par mois pour chaque enfant âgé 6 ans et moins » (Agence du revenu du Canada, 2006 : non paginé).

Le gouvernement fédéral offre également le ***Supplément de la prestation nationale pour enfants*** pour aider les familles à faible revenu. « Le montant du supplément est de 162,08 $ par mois pour le premier enfant; 143,33 $ par mois pour le deuxième enfant; 136,41 $ par mois pour le troisième enfant et chaque enfant suivant. » Le montant diminue lorsque que le revenu familial dépasse 20 435 $ (Agence du revenu du Canada, 2006 : non paginé).

Nouvelle initiative, la **Prestation universelle de garde pour enfant (PUGE)** d'un montant de 100 $ par mois ou de 1 200 $ par année pour chaque enfant de moins de 6 ans (Agence du revenu du Canada, 2006 : non paginé) a été instaurée par le gouvernement conservateur pour appuyer le choix des parents « en matière de garde d'enfants en leur offrant un soutien financier direct ». Les versements de la PUGE seront effectués pour le bénéfice des enfants de moins de six ans à raison de 100 $ par mois par enfant.

1.6. L'Aide financière aux études (AFE)

Dans le régime des prêts et bourses du Québec, quelques mesures s'appliquent spécifiquement aux parents-étudiants dans le but de reconnaître la charge financière que représentent les enfants.

1.6.1. Les frais de subsistance

L'Aide financière aux études (AFE) permet à l'étudiant-e chef de famille monoparentale de déclarer des frais de subsistance supplémentaires sur une base mensuelle. Il en est de même pour les étudiantes enceintes d'au moins 20 semaines.

Pour être considéré-e chef de famille monoparentale, l'étudiant-e doit être célibataire, séparé-e (séparation de fait ou légale), divorcé-e, veuf ou veuve, et il ou elle doit avoir la garde au moins 25 % du temps, ou le conjoint ou la conjointe doit être introuvable. Pour l'étudiante enceinte, les frais de subsistance sont reconnus à la vingtième semaine de grossesse et jusqu'au mois suivant la naissance du bébé (AFE, 2004 : 3.3.1).

« Des frais de subsistance sont reconnus pour chaque enfant de 18 ans ou plus qui habite avec ses parents et qui étudie à temps plein et pour chaque enfant de moins de 18 ans dont elle ou il partage la garde sans percevoir d'allocations familiales ».

« Des frais de subsistance sont reconnus pour chaque enfant de moins de 18 ans si l'étudiante ou l'étudiant n'a pas reçu le montant maximal des allocations familiales en

raison de ses revenus, à la condition qu'elle ou il n'ait pas bénéficié d'une aide financière pour l'année d'attribution précédente […] » (AFE, 2004 : 3.3.1)

Des frais de subsistance sont aussi alloués si l'étudiant-e n'a pas reçu le maximum des allocations familiales en raison de son revenu, si la personne vit seule ou si son conjoint ou sa conjointe étudie aussi à temps plein ou lorsque le conjoint ou la conjointe bénéficie de l'assurance-emploi. Alors la personne reçoit le montant maximal des frais de subsistance moins les allocations familiales perçues (AFE, 2004 : 3.5.1).

Lorsque le parent reçoit l'allocation familiale du Québec et les prestations fiscales pour enfants, aucuns frais de subsistance n'est pris en compte dans le calcul des prêts et bourses (AFE, 2004 : 3.5.2).

1.6.2. Les frais de garde

Selon les règles administratives des prêts et bourses, « [l]es frais de garde sont reconnus automatiquement pour chaque enfant à charge âgé de 0 à 11 ans » (AFE, 2004 : 3.5.1). La même mesure s'applique pour les enfants de 12 ans et plus souffrant d'une déficience fonctionnelle majeure ou de troubles mentaux.

Lorsque l'étudiant-e n'a pas accès à une place subventionnée en garderie pour son ou ses enfants, un montant supplémentaire sous forme de prêt est accordé. Les frais de garde sont reconnus durant les mois d'études à temps plein ou réputés à temps plein des parents. Les frais de garde sont également reconnus lorsqu'un-e étudiant-e abandonne ses études sous condition de reprise des cours dans un certain délai. Lorsque que le conjoint ou la conjointe de l'étudiant bénéficie du programme de prêt pour études à temps partiel, la totalité des frais de garde est reconnue (AFE, 2004 : 3.5.2).

Lorsque les deux parents sont inscrits à temps plein, les frais de subsistance et les frais de garde sont reconnus à la mère ou bien au père, si la mère n'est pas le parent de l'enfant. Lorsqu'il y a garde partagée, les frais de subsistance sont divisés au prorata du temps passé chez les parents. Lorsqu'un parent a la charge d'un enfant plus de 50 % du temps, les frais de garde sont accordés au complet à ce parent. Lorsque que la garde est partagée de manière égale, les frais de garde sont divisés en deux (AFE, 2004 : 3.5.3).

1.6.3. Autres mesures de soutien

Du point de vue de l'aide financière, le parent étudiant inscrit aux études à temps partiel peut bénéficier du statut temps plein. Ce privilège est accordé aux étudiantes enceintes d'au moins 20 semaines ou plus, aux chefs de famille monoparentale qui habitent avec un enfant de moins de 12 ans ou de moins de 21 ans, si l'enfant est atteint d'une déficience. Ce statut est également accordé aux étudiant-e-s avec conjoint-e qui habitent avec un enfant de moins de 6 ans ou de moins de 21 ans, si l'enfant à une déficience.

Parmi les autres mesures destinées aux parents-étudiants, il y a lieu de mentionner les suivantes :

- La prolongation de l'admissibilité à une bourse pour couvrir les frais liés aux enfants à charge.

- La reconnaissance de l'autonomie de l'étudiante après 20 semaines de grossesse.

- L'ajout de frais supplémentaires (dans le calcul des dépenses admises) pour les familles monoparentales.

- La couverture de certains médicaments et soins de santé (comme pour l'ensemble des étudiant-e-s).

- Les premiers 1 200 $ de la pension alimentaire ne sont pas pris en compte dans le calcul de la contribution de l'étudiant-e.

- L'admissibilité à l'aide financière lors de la période d'été.

- L'exemption temporaire du remboursement de la dette dans le cas de la naissance d'un enfant ou d'une adoption (AFE, 2005, AB).

1.6.4. Apport de l'Aide financière aux parents-étudiants : quelques exemples

À partir de la grille de calcul de l'Aide aux parents-étudiants[21], il est possible d'évaluer l'aide financière dont pourrait disposer un parent étudiant qui gagnerait environ 5 000 $ en fonction de son statut conjugal, l'âge de l'enfant et son niveau de scolarité. Voici donc quelques exemples qui permettent d'estimer les montants actuellement accordés en prêts et bourses selon la situation du parent étudiant.

Un parent étudiant monoparental, aux études à temps plein au premier cycle universitaire, gagnant un salaire annuel d'environ 5 000 $ et ayant un enfant de moins de 6 ans obtiendrait approximativement 2 240 $ de prêts et 8 194 $ de bourses, soit un revenu annuel approximatif de 15 434 $[22].

Un parent étudiant marié ou en union civile, aux études à temps plein au premier cycle universitaire, recevant un salaire d'environ 5 000 $, dont le conjoint ou la conjointe gagnerait environ 5 000 $, et ayant un enfant de moins de 6 ans obtiendrait environ 2 240 $ de prêts et 7 498 $ de bourses, soit un revenu annuel personnel d'environ 14 738 $, et un revenu total familial de 19 738 $[23].

Un parent étudiant monoparental, aux études à temps plein au premier cycle universitaire, avec un revenu d'emploi d'environ 5 000 $ et dont l'enfant aurait entre 6 et 12 ans obtiendrait environ 2 240 $ de prêts et 6 986 $ de bourses, soit un revenu annuel total d'approximativement 14 226 $.

Un parent étudiant marié ou uni civilement, aux études à temps plein au premier cycle universitaire, gagnant environ 5 000 $, dont le conjoint ou la conjointe gagnerait environ

---

21 www.afe.gouv.qc.ca

22 Notons que le seuil de pauvreté pour une personne chef de famille monoparentale avec un enfant est de 15 500 $, tel qu'établi en 2003 par le gouvernement du Québec.

23 Comparativement au seuil de pauvreté pour un couple avec un enfant qui est de 18 200 $.

5 000 $ et avec un enfant à charge obtiendrait environ 2 240 $ de prêts et 6 290 $ de bourses, soit un revenu annuel d'environ 13 530 $ ou un revenu familial total de 18 530 $.

Force est donc de constater que le soutien financier gouvernemental ne permet pas souvent aux parents-étudiants de dépasser les seuils de pauvreté établis par le gouvernement lui-même. Ces aides deviennent nettement insuffisantes lorsqu'il s'agit de parents d'enfants de plus de 6 ans, alors que les frais des services de garde (7 $ par jour) sont souvent une dépense nécessaire dans l'organisation du temps des parents et que les besoins vestimentaires, le coût des fournitures scolaires et des activités sont à la hausse par rapport à ceux d'un enfant d'âge préscolaire.

1.7. Des services disponibles en milieu scolaire

Bien que peu nombreux, certains cégeps et certaines universités ont pris des mesures visant à rendre les études plus accessibles pour les étudiant-e-s ayant des enfants à charge et assurer leur réussite. Nous présentons ici une sélection de services adaptés aux parents-étudiants issus de l'initiative de quelques institutions postsecondaires desquelles pourrait s'inspirer l'UQAM pour améliorer ses services aux parents-étudiants.

1.7.1. Les universités du Canada (hors Québec)

La plupart des campus des universités canadiennes sont situés en retrait des grands centres[24] et jouissent donc de plus d'espace, permettant l'installation de villages universitaires devenus des lieux d'appartenance pour les étudiant-e-s et le personnel. Plusieurs d'entre elles proposent des centres de services destinés aux familles, où sont aménagées des garderies et des salles de jeu et de détente pour les familles. Ces centres de services sont souvent établis depuis plusieurs années[25]. Les frais de garde[26], quant à eux, peuvent être couverts par des bourses octroyées à cet effet. En plus d'offrir des garderies sur place, des ateliers et activités familiales ainsi qu'un service d'encadrement psychosocial, plusieurs résidences universitaires accordent une priorité aux familles étudiantes (couples sans enfant, avec enfants ou étudiant-e seul-e avec enfants). L'Université de la Colombie-Britannique, par exemple, réserve des bâtiments entiers aux familles étudiantes et aux familles d'enseignant-e-s[27].

Si les services aux parents-étudiants semblent faire partie de la culture de plusieurs de ces institutions, l'accent est en réalité souvent mis sur la famille en milieu scolaire, qu'on parle de parents-étudiants ou de parents travailleurs. Les mesures d'articulation travail-famille et études-famille sont aussi un outil de recrutement de jeunes enseignants et d'étudiants adultes, susceptibles d'avoir de jeunes enfants, au même titre qu'une myriade d'avantages sociaux intéressants.

---

24 Outre l'UQAM, l'Université d'Ottawa, l'Université de Toronto et l'Université de Victoria sont au cœur du centre-ville.

25 Par exemple, la première garderie de l'Université de la Colombie-Britannique a été créée en 1967 et leur établissement modèle date de 1989.

26 Ceux-ci varient selon les lieux et selon l'âge des enfants.

27 Voir le site de UBC Housing à l'adresse suivante : http://www.housing.ubc.ca/acadia/overview.htm

1.7.2. Les universités au Québec[28]

Les universités québécoises se trouvent dans des situations variées quant à leur situation géographique. Si des campus comme celui de l'Université Laval bénéficient de beaucoup d'espace, la plupart des campus de ville (comme c'est le cas pour les universités sur l'île de Montréal) sont dans des zones déjà développées et accusent, pour la plupart, des déficits importants d'espace.

1.7.2.1. Université de Montréal (UdM)

En plus de son association pour parents-étudiants la Cigogne, l'UdM propose aux étudiants et au personnel quelque 149 places au **Centre de la petite enfance (CPE) de l'Université de Montréal** pour les enfants de plus de 18 mois. Réservée aux étudiants seulement, la **halte-garderie Le Baluchon** offre 6 périodes de garde d'une demi-journée pour les enfants (de 4 mois à 5 ans) des étudiant-e-s de l'UdM. Créée par l'Association Cigogne, la halte-garderie est maintenant gérée par la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et financée à 80 % par une cotisation étudiante. Elle reçoit environ une trentaine d'enfants par jour et la demande est à la hausse. La FAÉCUM est présentement à la recherche de locaux plus spacieux afin d'accueillir 60 enfants par jour. De plus, le Service d'action humanitaire et communautaire offre un service d'écoute, des bons d'achat de nourriture et de matériel scolaire, et en partenariat avec Jeunesse au Soleil, un service de suivi de grossesse et une banque alimentaire.

Depuis 1998, le Rectorat et la Faculté des études supérieures (FES) offrent aux doctorantes des bourses pour congé de maternité d'un montant de 3 000 $ pour un trimestre. Une hausse de diplômées au doctorat a été constatée depuis l'instauration de ces bourses[29]. Cependant, une recommandation de l'Ombudsman de l'UdM, faite en 2001, selon laquelle le temps maximum de scolarité devrait être allongé lors d'un ou de plusieurs congés de maternité, a été refusée.

Association Cigogne

Collaborant avec l'Université de Montréal, l'**Association Cigogne,** quant à elle, offre un éventail d'activités et de services destinés aux parents-étudiants de toutes provenances culturelles et de toutes les universités montréalaises (une quinzaine d'étudiant-e-s de l'UQAM et leur(s) enfant(s) y participent de façon ponctuelle ou régulière). Les services incluent un vestiaire, un lieu d'écoute et de référence (383 étudiant-e-s pour l'année 2005), une aide financière d'urgence (après évaluation des besoins par une travailleuse sociale), un réseau de gardiennage et d'aide bénévole à domicile, une halte-garderie lors d'activités, une salle d'allaitement, une aire de jeux avec ordinateurs pour les étudiant-e-s, une cuisine collective, un guide de ressources, une clinique d'impôt et un groupe de discussion pour les papas. De plus, l'Association a conduit une enquête maison sur la situation des parents-étudiants[30] à laquelle plus de 150 d'entre eux avaient répondu à la remise du bilan 2005[31] ; elle se charge également de la

[28] Cette liste n'est pas exhaustive puisque seules quelques universités proposant des services particuliers (i.e. autres que des garderies), y sont mentionnées.
[29] Source : Mme Andrée Labrie, coordonnatrice du Comité Permanent du Statut de la Femme de l'UdM.
[30] Toujours en cours, en ligne au http://www.cigogne.ca/index1.htm
[31] Une seconde compilation des données a été faite à l'été 2006.

représentation et de la sensibilisation auprès des instances universitaires sur la situation des parents-étudiants. Ses activités, quant à elles, incluent des cafés rencontres, des sorties familiales de fins de semaine, des ateliers de thérapie par l'art, de danse et de premiers soins, un camp familial à l'extérieur de la ville chaque été, une fête de Noël, un dîner rencontre annuel ainsi que des activités de financement. Au cours de l'année 2005, au total 1 647 étudiant-e-s et leur(s) enfant(s) ont bénéficié des services de l'Association

1.7.2.2. Université de Sherbrooke

L'association des parents-étudiants de l'Université de Sherbrooke (APÉUS) qui a produit un portrait socio-économique des parents-étudiants de cette université, est inactive depuis 2000, alors que l'existence momentanée d'une association informelle de familles monoparentales a laissé peu de traces. La garderie **Tout petit, Toute petite**, fondée en 1981, accueille maintenant, dans de nouveaux locaux, une soixantaine d'enfants de 3 mois à 6 ans, tandis qu'une cinquantaine de places en milieu familial sont disponibles dans les environs du campus[32].

Dans l'intérêt de la réussite de ses étudiant-e-s, l'Université Sherbrooke engage les facultés « à tenir compte de la situation des parents-étudiants et à faire preuve d'ouverture et de flexibilité, dans la mesure du possible. »[33] Par ailleurs, pour les nouveaux parents, la section 3.7.3 (Interruption des études pour congé parental) du Règlement des études de l'Université de Sherbrooke précise que « toute personne peut obtenir un congé parental d'une durée de 24 mois en avisant la Faculté par écrit et en présentant un certificat médical ou une preuve pertinente »[34] et que cette « période d'interruption n'est pas prise en compte dans le calcul de la durée des études »[35].

1.7.2.3. Université du Québec à Chicoutimi

À l'Université du Québec à Chicoutimi, un suivi téléphonique est offert aux étudiantes en congé de maternité. L'université dispose d'une salle d'allaitement et de repos et un tire-lait est disponible. L'université aide les femmes à trouver une place de garderie et offre à l'occasion des bons d'épicerie[36].

1.7.2.4. Université McGill

À McGill, le service de Pastorale a créé en 2002 un réseau de parents-étudiants multiconfessionnel, le McGill Student Parent Network (MSPN). Le MSPN possède un petit budget de fonctionnement et reçoit l'aide d'une stagiaire en travail social. Un petit sondage maison auprès des usagers et des usagères soulignait combien les parents-étudiants de McGill font face à un nombre insuffisant de places en garderie alors que la demande est forte également de la part des jeunes professeur-e-s engagé-e-s récemment. Le MSPN offre un service de garde informel, soit sur place ou chez les

---

32 http://www.usherbrooke.ca/liaison_vol29-37/vol31/v31n7/GARDERIE.html

33 Commentaire de Julie Vallières, des Services à la vie étudiante, Université de Sherbrooke

34 Règlement des études de l'Université de Sherbrooke, http://www.usherbrooke.ca/programmes/etude/r03.html#3.7.3

35 Règle 3.7.1 : Application

36 Ministère de l'Éducation du Québec (2004). *Soutien et service offerts par les Cégeps et les établissements universitaires aux étudiantes enceintes et qui ont récemment accouché : Résultats d'une enquête*, Québec, MEQ, Gouvernement du Québec, p. 12.

étudiant-e-s, et une coopérative de gardiennage sans frais, des groupes de discussion et d'aide, un service de références et de soutien psychologique pour les parents-étudiants et leur conjoint-e ainsi que des activités sociales. Le service est peu connu des étudiant-e-s en général.

1.7.3. Services offerts dans les cégeps

Afin de mieux connaître la situation des étudiantes enceintes ou qui ont récemment accouché, le MELS a mené un sondage auprès de 35 cégeps et 7 établissements universitaires (2004). Au-delà des garderies en milieu scolaire qui sont identifiées par le document comme une mesure des plus efficaces pour favoriser la persévérance dans les études, les résultats du sondage permettent de se rendre compte de la diversité des actions mises en place par les institutions scolaires (autant les cégeps que les universités) pour favoriser l'articulation études-famille. Ces initiatives vont des groupes d'entraide pour les parents aux études à un service de dépannage financier en passant par des bourses spéciales, des congés parentaux, l'installation de salles d'allaitement et un service de références, pour ne nommer que celles-ci. Sans en reprendre la liste exhaustive, nous présentons ci-après quelques-unes de ces mesures.

Le **cégep André-Laurendeau** offre un groupe d'entraide avec un local servant de lieu d'information, d'échanges et d'aire de repos. Les femmes ont la possibilité de faire de l'échange de gardiennage et de consulter un babillard de ressources et de références. Des repas sont aussi servis aux jeunes mères. Ces dernières ont accès à un groupe de discussion avec dîner rencontre.

Au **cégep Ahuntsic**, la fondation du collège offre des bourses aux étudiantes mères qui ont des problèmes financiers. Le **cégep de Rivière-du-Loup** offre deux rencontres individuelles avec suivi aux étudiantes enceintes. Au cours de la première rencontre, elles sont informées sur leurs droits, sur l'aide financière, sur les services disponibles, sur les ressources à proximité et sur les arrangements possibles avec les professeur-e-s. Lors de la seconde rencontre, on leur offre soutien et assistance pour équilibrer leur budget. Les mêmes services sont offerts aux nouvelles mamans, en plus d'une banque alimentaire et de l'aide pédagogique personnalisée, des conseils de nutrition et des services d'orientation. Lorsque les étudiantes prennent une pause après l'accouchement, elles peuvent bénéficier quand même des services du cégep (MEQ, 2004 : 7).

Cégep du Vieux Montréal (CVM)

Le CVM regroupe une population étudiante de 6 000 personnes et l'institution n'a pas de données précises sur les parents-étudiants. Selon leur service de prêts et bourses, il y aurait au moins 150 parents sur le campus. Le **groupe RADAR**[37], un organisme institutionnel du CVM[38], est composé d'étudiant-e-s du cégep qui aident d'autres étudiant-e-s dans leurs difficultés, et fournit services et activités parascolaires à la communauté étudiante. RADAR est géré par des étudiant-e-s en travail social ou en éducation spécialisée à qui le cégep verse un salaire et fournit divers locaux pour leurs

[37] Les lettres RADAR signifient Ressources, aide, dépannage, accompagnement et références.
[38] RADAR est également membre de la table de concertation jeunesse Centre-Sud.

activités. Ce groupe possède un comité pour les parents aux études, le seul service officiel offert aux étudiants parents du CVM. Il est composé d'environ 60 parents (dont 58 femmes), en majorité des étudiantes qui effectuent un retour aux études et qui ont des enfants à la maison.

Ce comité voit à l'organisation de sorties gratuites tels une journée à la cabane à sucre, une fête de Noël, un pique-nique familial et autres activités spéciales, ainsi qu'un bazar pour échanger des accessoires pouvant aider les familles. En partenariat avec le magasin Partage[39], l'organisme a offert des paniers de Noël à l'ensemble de ses membres. Fréquemment, le groupe propose des rencontres midi sur des sujets liés aux questionnements des parents et les employées assurent un service d'aide psychosociale et de référence chapeauté par la psychologue du CVM.

Autres services dans les institutions postsecondaires

Comme autres services offerts dans les institutions postsecondaires, on mentionne un fond de solidarité, une cuisine collective, un groupe d'achat, la possibilité d'obtenir la mention « incomplet » plutôt qu'un échec et des places réservées en CPE (MEQ, 2004 : 4).

La plupart des cégeps et des universités offrent des services psychosociaux aux nouvelles mamans qui prennent un temps d'arrêt avant le retour aux études. Dans quelques établissements, on offre des arrangements aux étudiantes enceintes tel que le report des travaux, des examens et des cours. Des possibilités de formation à distance, de l'aide individuelle, un horaire flexible, des modalités spéciales et des séances de rattrapage leur sont également offertes. Quelques autres services, comme les suivis psychosociaux, des cours prénataux, des services de santé, de pastorale et de l'aide financière sont aussi mis à leur disposition (MEQ, 2004 : 8).

Les services offerts par les divers établissements scolaires sont annoncés le plus souvent par affichage ou dépliants. Par contre, certains établissements utilisent des annonces sur le Web, des publicités dans l'agenda, des kiosques d'informations et des contacts téléphoniques (MEQ, 2004 : 5).

La moitié des répondants et des répondantes de l'enquête du ministère ont mentionné n'avoir reçu aucun appui de la part de leur cégep. Le document confirme également que 4 des 7 établissements universitaires consultés n'offraient aucune mesure spécifique de soutien au moment de l'enquête.

On peut constater que l'offre de services, à quelques variantes près, est plus ou moins la même d'une institution à l'autre. Il ressort d'ores et déjà à la lecture de la précédente nomenclature que dans le cas des universités ou des institutions postsecondaires qui reçoivent beaucoup d'étudiant-e-s de l'étranger, il serait important de prévoir des activités et des services afin de favoriser leur intégration, comme c'est le cas à l'université McGill ou à l'Association Cigogne. Dans les collèges et cégeps où sont susceptibles de se retrouver des parents-étudiants plus jeunes, un encadrement psychosocial mieux structuré devrait être considéré comme une priorité. Les

[39] Le magasin Partage est une banque alimentaire organisée chaque Noël où les participants choisissent les denrées qui composeront leur panier de Noël et pour lesquelles ils ne paient que 10% de la facture. http://www3.sympatico.ca/snac/magasin.htm#

institutions devront aussi mieux prendre en considération les besoins économiques d'étudiant-e-s pouvant venir de milieux plus ou moins favorisés et voir à fournir une aide financière ou matérielle plus significative aux parents-étudiants.

1.7.4. Situation à l'UQAM

Trois Centres de la petite enfance (CPE) se retrouvent sur le campus de l'UQAM. Il s'agit du CPE UQAM, situé au pavillon Sherbrooke, du CPE Mamuse, situé au pavillon Hubert Aquin, et du CPE Évangéline, situé au parc Lafontaine. Comme dans de nombreuses universités, ceux-ci ont été ouverts dans la perspective de faciliter l'articulation travail-famille. Des aménagements ont été faits depuis pour prendre en compte les réalités des parents-étudiants.

Les trois établissements fonctionnent au tarif subventionné de 7 $ par jour[40]. Au total, quelque 150 places sont disponibles, pour des enfants âgés de 12 mois et plus (dans le cas du CPE UQAM), 18 mois et plus (dans le cas de Mamuse) ou d'un minimum de deux ans (dans le cas d'Évangéline) jusqu'à 5 ou même 6 ans, dans les classes de maternelle d'Évangéline. Évangéline et le CPE UQAM offrent tous deux quelques places à temps partiel, mais ces places sont moins en demande depuis l'avènement des garderies à 5 $ par jour.

Les trois CPE accueillent les enfants d'étudiant-e-s parents, du corps professoral ou du personnel de l'UQAM, avec une plus grande proportion de parents-étudiants dans le cas de Mamuse et du CPE UQAM[41]. Le CPE UQAM et Évangéline acceptent aussi les enfants du voisinage, mais ils sont au bas de la liste de priorités[42]. Tous trois ont des listes d'attente comparables à celles des CPE des autres universités[43], la norme étant d'environ 2 ans.

C'est le CPE UQAM qui est responsable du dossier du CPE de l'îlot voyageur[44], mais on a examiné également la possibilité de déménager le CPE Évangéline dans cet immeuble pour quitter les locaux éloignés du parc Lafontaine qui sont loués à la ville de Montréal et se rapprocher du campus central[45].

Les trois CPE sont donc les seuls services qui s'adressent directement aux parents-étudiants au sein de l'UQAM. Les services repérés ci-après sont des services offerts à la population étudiante en général, mais qui peuvent aussi être utiles aux parents-étudiants.

---

40 Malgré la possibilité qu'ils avaient (avant la modification de la législation) d'ouvrir des garderies en milieu familial avec leur statut de CPE, aucun d'entre eux n'a exploité cette possibilité.

41 Ce dernier accueille en moyenne 75 % d'enfants d'étudiants, 15 % d'enfants d'employé-e-s et 10 % d'enfants du personnel enseignant. Mamuse, pour sa part, réserve 50 % des places pour les étudiant-e-s parents, 25 % pour les enfants des professeur-e-s et 25 % pour les enfants du personnel.

42 Dans le cas du CPE UQAM, il n'y en a pas d'admis depuis quelques années.

43 À ce sujet, voir l'étude de *Force Jeunesse* (rédigé par Nadine Viau) datant de mars 2002 : « Situation dans les Centres de la Petite Enfance des Universités du Québec » disponible au *www.forcejeunesse.qc.ca/PDF/tableau% 20CPE% 20universitaires% 20final.doc*

44 Voir l'annonce faite à cet effet par le recteur Denis en date du 19 avril 2006 au *http://www.uqam.ca/nouvelles/2006/06-137.htm*

45 Cette option pourrait bien être retenue puisque la création de nouvelles places en garderie n'est plus une priorité pour le Parti libéral depuis que son objectif de 200 000 places est atteint.

1.7.5. Services à proximité

Parmi les services pouvant être utiles aux parents-étudiants et dispensés à proximité de l'UQAM on retiendra principalement le CLSC et les organismes communautaires du Centre-Sud.

Le quartier Centre-Sud, où est situé l'UQAM, comprend plusieurs zones défavorisées avec 58 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté. Les regroupements communautaires pour combattre la pauvreté et ses effets y sont nombreux. Bien que peu d'étudiant-e-s de l'UQAM résident dans le voisinage immédiat de l'université[46], il leur est possible de faire appel à plusieurs services de dépannage (banques alimentaires, vestiaires et friperies, activités gratuites ou à prix modique, encadrement psychosocial) à proximité de leur lieu d'études. Sur la rue Sanguinet, attenant aux Centre sportif et aux résidences universitaires, le CLSC des Faubourgs leur offre des services médicaux d'urgence avec un service de halte-garderie pendant les consultations, mais a comme politique de diriger systématiquement les étudiant-e-s vers leur CLSC de quartier.

1.7.6. En conclusion

Il va sans dire que les étudiant-e-s ayant des enfants à charge ont des besoins spécifiques qui ne sont pas, la plupart du temps, couverts par des institutions scolaires, au sein desquelles la compétition entre les divers groupes d'intérêt est forte et où les revendications particulières des familles étudiantes n'apparaissent pas nécessairement comme prioritaires. Outre des CPE, généralement bondés - qui desservent le personnel de l'institution en plus des étudiant-e-s - et quelques rares associations de parents-étudiants dont le sort est souvent incertain, rares sont les institutions postsecondaires qui ont réellement entrepris des démarches pour faciliter l'articulation études-famille. De fait, le niveau de sensibilisation aux besoins des parents-étudiants varie selon les institutions et selon les instances au sein même des établissements. Dans plusieurs des cas, les personnes-ressources contactées dans les universités n'étaient pas au courant des services pour parents-étudiants existant dans leur propre institution.

[46] Selon ICOPE, 369/872 répondant-e-s, soit 42 % des répondant-e-s et 78/74 parents-étudiants, soit 45 % des parents-étudiants répondants habitent à plus de 30 minutes de transport de l'UQAM.

2. Modèle d'analyse

La présente recherche a été alimentée par les analyses féministes portant sur l'articulation travail-famille, et notamment par les travaux menés par Francine Descarries et Christine Corbeil (2002) sur ce thème. Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, de nombreux liens peuvent être établis entre la situation des parents travailleurs et des parents-étudiants qui doivent souvent manœuvrer non seulement avec une vie personnelle, une famille et des études, mais aussi un emploi pour leur permettre de subsister. La réflexion sur l'articulation études-famille vient donc s'ajouter à la réflexion globale sur les conditions à développer pour garantir une égalité de droits et de faits entre les hommes et les femmes tant dans l'espace privé que dans l'espace public.

Une telle approche demande donc que soient prises en considération les multiples variables qui interviennent dans la gestion des horaires et des responsabilités des parents-étudiants, dans la gestion de leur quotidien domestique, de leur horaire et obligations, tant à l'université que dans leur milieu de travail. De ce point de vue, l'épineuse question du partage des responsabilités domestiques et économiques au sein des couples dont un ou les deux conjoints sont parents-étudiants constitue une dimension centrale à considérer, tout comme celle du temps que les parents-étudiants sont en mesure de consacrer à leur projet académique.

Toute étude qui porte sur la situation des parents-étudiants doit nécessairement comporter un volet sur leur situation financière, d'autant plus que plusieurs parents-étudiants ne sont pas en mesure de travailler à plein temps et que les salaires qu'ils sont susceptibles de tirer d'emplois temporaires ou à temps partiel peuvent rarement suffire à combler l'ensemble des besoins financiers, domestiques et scolaires.

De même, il nous importe d'établir un lien entre les représentations et les pratiques des parents-étudiants eu égard à leur trajectoire académique et à leurs responsabilités familiales et de voir si celles-ci sont déterminées par le sexe du parent étudiant.

Enfin, se pose également la question de la qualité de vie des étudiant-e-s parents et celle de leur succès académique selon leur sexe, leur statut familial, leur âge, leur lieu de naissance, la nature de leur réseau social, leur niveau d'études et, enfin, leur condition socio-économique. Cet angle d'analyse nous amène aussi à considérer les réseaux de soutien dont peuvent profiter les parents-étudiants, leur accès à des services adéquats et leurs perceptions des services ou mesures les plus susceptibles de les soutenir dans leur projet académique.

2.1. Questions de recherche

Trois questions de recherche ont plus spécifiquement encadré la démarche et constituent les grandes dimensions autour desquelles le questionnaire d'enquête a été construit, à savoir :

- Comment des étudiants parents de l'UQAM vivent-ils l'articulation études-famille et parfois études-famille-emploi ?

- Comment cette double (et parfois triple) réalité intervient-elle sur leur trajectoire étudiante ?

- Quelles seraient les mesures et ressources à mettre en place pour faciliter l'articulation études-famille ?

3. Méthodologie

Nous avons procédé à une recherche en trois temps. Tout d'abord, nous avons réalisé des entrevues avec les personnes-ressources à l'UQAM et effectué un recensement des écrits disponibles sur la situation générale des parents-étudiants. Enfin, depuis décembre 2006[47], avec la collaboration du Bureau de la recherche institutionnelle (BRI) de l'UQAM, nous menons une enquête par questionnaire auprès des parents-étudiants de l'UQAM. Le questionnaire (présenté en annexe) comporte 63 questions et aborde, à travers ses 7 sections, les thèmes suivants : données personnelles, parcours universitaire, situation d'emploi et situation financière, responsabilités parentales, partage des tâches et recommandations des répondant-e-s pour améliorer leur condition de parents-étudiants. Cette dernière section nous apparaît particulièrement importante afin de connaître les besoins des parents-étudiants qui pourraient faire partie d'une éventuelle politique familiale à l'UQAM.

Afin de rejoindre le plus grand nombre possible de parents-étudiants à l'UQAM, nous avons jugé nécessaire d'utiliser une stratégie à plusieurs volets. En plus d'une publicité multimédia pour publiciser notre démarche et susciter un intérêt pour celle-ci auprès des parents-étudiants, nous avons distribué le questionnaire au sein de différents groupes cours, rendu le questionnaire disponible sur le site des SVE (www.sve.uqam.ca/etudes-famille) et distribué des exemplaires papier à partir des kiosques à l'UQAM. Les associations étudiantes facultaires ont également été appelées à contribuer en distribuant des questionnaires et en publicisant l'adresse Internet de l'enquête. La possibilité d'un envoi postal à tous les étudiants a été considérée, mais des questions de praticabilité et de coûts/bénéfices nous ont amenées à rejeter cette option pour privilégier plutôt l'approche *promotionnelle* mentionnée plus haut auprès des groupes et instances étudiantes (associations modulaires et facultaires, syndicat étudiant, groupes agréés, médias étudiants), des départements et des divers services offerts à la population étudiante (bureaux des SVE, AFE, etc.). À ce jour, les résultats de cette démarche sont fort encourageants.

Au terme de notre analyse des commentaires et des recommandations récoltés lors des entrevues avec les personnes-ressources de l'UQAM et des autres universités et suite à l'analyse des résultats de l'enquête par questionnaire, nous prévoyons organiser avec des parents-étudiants qui auront manifesté leur intérêt à cet égard au moment de remplir le questionnaire, deux ou trois groupes de discussion (*focus groups*) avant de procéder à la rédaction finale du rapport de recherche. Ces groupes de discussion réuniront 8 à 10 étudiant-e-s parents et permettront de pousser plus avant la réflexion qualitative sur l'articulation famille-études et de vérifier l'adéquation entre certains des résultats

[47] Nous avons choisi de mener l'enquête à cette période afin de rejoindre un échantillon de parents-étudiants ayant déjà une certaine expérience de l'articulation études-famille, puisque la majorité auront au moins traversé une première session et eu l'occasion d'apprivoiser l'espace uqamien.

préliminaires obtenus et l'expérience des parents aux études rencontrés dans le cadre de ces *focus groups*.

4. Échéancier et travaux réalisés

Mai – août 2006
Recherche documentaire
Rencontres avec personnes-ressources
Élaboration du programme de recherche
Collecte d'informations statistiques

Septembre – décembre 2006
Traitement des données statistiques
Rédaction du premier volet du rapport de recherche
Rédaction du questionnaire
Pré-test
Promotion du site Web (rédaction de feuillets publicitaires et d'affiches)
Distribution du questionnaire versions papier et électronique
Recherche de financement pour le deuxième volet, c'est-à-dire la collecte et le traitement des données

Janvier 2007
Révision du rapport de recherche
Distribution du questionnaire versions papier et électronique (suite)

Février – avril 2007
Gestion de la cueillette de données
Finalisation du premier rapport de recherche
Construction des catégories d'analyse

Mai – juillet 2007
Transfert des données du questionnaire sur SPSS
Transcription des questions ouvertes
Traitement des données
Analyse des données recueillies par questionnaire

Août – septembre 2007
Rédaction du rapport sur les données du questionnaire
Remise du rapport au Groupe de travail sur la conciliation études-famille
Diffusion des résultats à la rentrée
Recherche de financement pour la réalisation des groupes de discussion et la rédaction du rapport final

Bibliographie

Agence du Revenu du Canada (2006). *Votre prestation fiscale canadienne pour enfants*. http://www.craarc.gc.ca/F/pub/tg/t4114/LISEZ-MOI.html (Consulté le 20 août 2006).

Aide financière aux études (2004). *Recueil des règles administrative 2004-2005 : document sur les frais de subsistance et de garde pour les enfants*. Québec : AFE, p. 3.3.1 à 3.5.3.

Aide financière aux études (2005). *Aide financière aux études : une aide à votre portée 2005-2006*. Québec : AFE, 43 p.

Aide financière aux études (2005). *Portrait statistique de votre clientèle : Université du Québec à Montréal*. Québec : MEQ, non paginé.

Association Cigogne (2005). *Enquête en ligne sur le statut des parents-étudiants*. Non publiée.

Association Cigogne (2005). *Présentation de la clientèle*. Non publié.

Bureau de la Recherche Institutionnelle de l'UQAM (2001). *Résultats préliminaires de l'enquête ICOPE à L'UQAM*. Montréal : BRI, 4 p. http://www.bri.uqam.ca/Demarcheplanif/II-Populations_etudiantes/ICOPE.pdf (Consulté le 28 août 2006).

Collectif : le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), la Fédération des femmes du Québec (FFQ), la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), le Regroupement Naissance-Renaissance (RNR) (2004). « Conjuguer vie personnelle, vie familiale, études et travail sur le mode de l'équité sociale : une réflexion nécessaire pour la société québécoise ». Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la conciliation travail-famille du ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. http://www.ffq.qc.ca/pub/memoire_conciliation_trav_fam.pdf#search=%22Conjuguer%20vie%20personnelle%2C%20vie%20familiale%2C%20%C3%A9tudes%20et%20travail%20sur%20le%20mode%20de%20l%E2%80%99%C3%A9quit%C3%A9%20sociale%22 (Consulté le 6 juin 2006).

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) (2006). Plateforme du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, 39 p. http://www.femmesautravail.qc.ca/

Conseil du Statut de la Femme (2004). Avis. *Étudiante et mère : un double défi - Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*, sous la dir. de Lucie Desrochers, août 2004, n°. 204-13-A, 119 p. http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/AvisEtudianteEtMereDefi.pdf (Consulté le 6 juin 2006).

Desautels, Sandrine et Christine Hébert (2001). « La situation financière des parents-étudiants bénéficiant du programme d'aide financière aux études : problématiques et recommandation », pour l'Association de parents-étudiants de l'Université de Sherbrooke, 29 p.

Descarries, Francine et Christine Corbeil, (2002). « Articulation famille/travail : quelles réalités se cachent derrière la formule ? », dans *Espaces et temps de la maternité*, Francine Descarries et Christine Corbeil (dir.), Montréal : Les éditions du remue-ménage, p. 456-477.

Direction du recensement étudiant et de la recherche institutionnelle de l'Université du Québec (DRERI) (2003). « Des indicateurs de conditions de poursuite des études; bilan de l'enquête ICOPE de l'automne 2001 ». http://www.bri.uqam.ca/Demarcheplanif/II-Populations_etudiantes/ICOPE.pdf (Consulté le 28 août 2006).

Direction du recensement étudiant et de la recherche institutionnelle de l'Université du Québec (DRERI) (2000). *Dis-moi ce que tu veux, et je te dirai jusqu'où tu iras. Les caractéristiques des étudiantes et des étudiants à la rescousse de la compréhension de la persévérance aux études. Analyse des données des enquêtes ICOPE, 1er VOLET : les programmes de baccalauréat*. Danielle Pageau et Johanne Bujold, Université du Québec. http://www.uquebec.ca/dreri-public/Sommaire_bac.pdf (Consulté le 28 août 2006).

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) 2006. « Compte-rendu du groupe de discussion avec les étudiants parents », non publié, 10 p.

Fédération étudiante collégiale du Québec (2004). *Mémoire sur la politique de conciliation travail-famille*, Montréal : FECQ, 11 p.

Fédération étudiante universitaire du Québec (2005). « Améliorer les conditions de vie des étudiantes mères : les ressorts d'une plus grande égalité entre les sexes », Montréal : FEUQ, 8 p.

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), (2004). « Les universités québécoises : l'accessibilité d'abord ! » Mémoire présenté dans le cadre de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec.

Léger & Léger, « Enquête sur la conciliation famille-travail », *Journal de Montréa*l (mars 2006).

Mères étudiantes et ménages étudiants du Québec (MEMEQ), (2005), « Revendications sur la situation des mères étudiantes et des ménages étudiants du Québec », 18p

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec – Édition 2005*; Chapitre 1, « Faits saillants » et Chapitre 6, « L'emploi du temps des familles et des personnes ». Québec : MFACF, gouvernement du Québec, p. 318-328.

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2006). *Consultation Milieu familial : au sujet des parents aux études*. http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/conciliation-travail-famille/document-consultation/milieu-familial.asp#etudes (Page consultée le 15 juin 2006)

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2006). *Qu'est-ce qu'une politique familiale ?* Québec : MCACF, gouvernement du Québec, non paginé.

Ministère de l'Éducation du Québec (2005). *Aide financière aux études. Statistiques. Rapport 2003-2004*. Québec : MEQ, 88 p.

Ministère de l'Éducation du Québec (2005). *Statistiques de l'éducation en 2003-2004*. http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/index.htm

Ministère de l'Éducation du Québec (2004). *Soutien et service offerts par les cégeps et les établissements universitaires aux étudiantes enceintes et qui ont récemment accouché : résultats d'une enquête*. Québec : MEQ, gouvernement du Québec, 24 p.

Ministère de l'Éducation du Québec et l'Aide financière aux études (2003). *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*. Québec : MEQ/AFE, 169 p.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2006). *Régime québécois d'assurance parental*. http://www.rqap.gouv.qc.ca/ (Page consultée le 22 août 2006).

Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles (2005). *Agir sur les politiques familiales, la recherche : un outil indispensable*. Montréal, Québec : INRS, 49 p.

Régie des Rentes du Québec (2006). *Logiciel de calcul : calculaide*. http://www.calculaide.gouv.qc.ca (Page consultée le 20 août 2006).

Roy, Laurent (2004) in Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2006). *Qu'est-ce qu'une politique familiale ?* Québec, MCACF, gouvernement du Québec, non paginé.

Statistique Canada (1998). *Enquête sociale générale. L'emploi du temps (ESG)*. http://www.statcan.ca/cgibin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4503&lang=fr&db=IMDB&dbg=f&adm=8&dis=2 (Consulté le 20 juillet 2006)

Surprenant, Marie-Ève (2005). *L'égalité entre les sexes chez les jeunes femmes et les jeunes hommes au sein du couple et de la famille au Québec : des représentations aux pratiques.* Mémoire de maîtrise en sociologie. Montréal : Université du Québec à Montréal.

Tobin, Stephan (2006). *Portrait sommaire de la clientèle de l'UQAM bénéficiaire d'aide financière*. Montréal : Aide financière/SVE.

Tremblay, Diane-Gabrielle (dir.) (2005). *De la conciliation emploi-famille à une politique des temps sociaux*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Tremblay, Diane-Gabrielle et Jens Thoemmes (dir.) (2006). « Enfances, familles, générations. La conciliation famille-travail : perspectives internationales », *Érudit*, n° 4. http://www.erudit.org/revue/efg/2006/v/n4/ (Consulté le 4 septembre 2006).

Zuzanek, Jiri (2001). « Le temps consacré aux enfants : est-ce assez ou trop peu? », Isuma, Vol. 2, n° 2 (été 2001). Montréal : Presses de l'Université de Montréal. http://www.isuma.net/v02n02/zuzanek/zuzanek_f.shtml#notena01 (Consulté le 25 juillet 2006).

Annexe I

Personnes et organismes contactés à l'UQAM ainsi que leurs coordonnées

1.1. Personnes contactées :

-**Christiane Bélanger**, coordonnatrice de la Faculté des sciences humaines
belanger.christiane@uqam.ca (514) 987-3000, poste 1656

-**Michelle Duval**, École de travail social
duval.michelle@uqam.ca (514) 987-3000 poste 6867

-**Brigitte Groulx**, directrice du service du personnel enseignant
groulx.brigitte@uqam.ca (514) 987-6529

-**Annie Gusew**, directrice programme de baccalauréat en travail social
gusew.annie@uqam.ca (514) 987-3000 poste 4578

- **Louisette Jean,** conseillère d'orientation professionnelle des SVE
jean.louisette@uqam.ca ; (514) 987-3000 poste 4128

-**Stella Kukuljan,** intervenante au Centre d'écoute et de référence Halte-Ami
centre_ecoute@uqam.ca; http://www.ecoute.uqam.ca/ (514) 987-3000 poste 8509

-**Véronique Lapointe,** conseillère information scolaire et professionnelle aux SVE
lapointe.veronique@uqam.ca (514) 987-3000 poste 1503

-**Ruth Rose**, professeure en science économique
(514) 987-3000 poste 8376

-**Stéphan Tobin**, directeur de l'aide financière
tobin.stephan@uqam.ca; (514) 987-3000 poste 4110

1.2. Services et regroupements contactés :

-**Les associations étudiantes facultaires**

-Association facultaire étudiante des sciences humaines (AFESH)
afesh@uqam.ca; www.uqam.ca/afesh (514) 987-3000 poste 2633

-Association facultaire étudiante de science politique et de droit de l'UQAM (AFESPED)
afesped@uqam.ca; www.uqam.ca/afesped (514) 987-3000 poste 3896

-Association facultaire étudiante des lettres, langues et communications (AFELLC)
afellc@uqam.ca; www.uqam.ca/afellc (514) 987-3000 poste 3896

-Association facultaire des étudiants en art de l'UQAM (AFEA)
afea@uqam.ca (514) 987-3000 poste 2630

-Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM (AESSUQAM)
aess@aessuqam.ca; www.aessuqam.ca/ (514) 987-3000 poste 0308

-Association des étudiantes et des étudiants du secteur de l'éducation de l'UQAM (ADEESE-UQAM)
adeese@uqam.ca; www.er.uqam.ca/nobel/adeese/ (514) 987-3000 poste 3527

-**Bureau de l'Aide financière**
(514) 987-4242

-**Bureau de la recherche institutionnelle** (BRI)
bri@uqam.ca; http://www.bri.uqam.ca/ (514) 987-3000 poste 6163

-**Bureau de l'Ombudsman**
Me Pierre-Paul Lavoie : lavoie.pierre-paul@uqam.ca
Chantal Pétrin : petrin.chantal@uqam.ca

-**Bureau des diplomé-e-s de l'UQAM**
bureau.diplomes@uqam.ca; http://www.unites.uqam.ca/bdiplomes
(514) 987-3000 poste 3098

-**Centres de la petite enfance (CPE)**

-Céline Brunet, directrice CPE Évangéline
(514) 987-3000 poste 3774

-Laurent Forget, directeur CPE de l'UQAM
(514) 987-6108

-Daniel Verreault, directeur CPE Mamuse
(514) 987-3000 poste 6108

-**Centre sportif de l'UQAM**
www.uqam.ca/sports; (514) 987.7678

-**Laboratoires informatique de l'UQAM**

-École des sciences de la gestion
(514) 987-3000 poste 7049

-Faculté des arts
(514) 987-4178

-Faculté des lettres, langues et communications
(514) 987-3547

-Faculté des sciences
(514) 987-4350

-Faculté des sciences de l'éducation
(514) 987-3825

-Faculté des sciences humaines et de science politique et de droit
(514) 987-3483

-**Registrariat** de l' UQAM
www.regis.uqam.ca (514) 987-3000 poste 7740 l

-**Services à la vie étudiante** : division des services-conseil à la vie étudiante
(514) 987-0219

-**Services de psychologie** du SVE
(514) 987-3185; local DS-2110

-**Syndicats de l'UQAM**

Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM (SPUQ)
spuq@uqam.ca; www.unites.uqam.ca/spuq (514) 987-6198

Syndicat des chargés-es de cours de l'UQAM (SCCUQ)
sccuq@uqam.ca; www.unites.uqam.ca/sccuq/ (514) 987-3495

Syndicat des employé-e-s (SEUQUAM)
seuqam@uqam.ca; www.unites.uqam.ca/seuqam (514) 987-6197

Syndicat des étudiants et étudiantes employés-es de l'UQAM (SÉTUE)
setue@uqam.ca; www.setue.uqam.ca (514) 987-3000 poste 3234

Annexe II

Personnes et organismes contactés au Québec

-**Aide financière aux études**
Service de l'accueil et des renseignements
http://www.afe.gouv.qc.ca/ 1-877-643-3750

-**Association pour une solidarité syndicale étudiante** (ASSÉ)
http://www.asse-solidarite-qc.ca
executif@asse-solidarite.qc.ca (514) 390-0110

-**Centre de documentation du MELS**
Louise L-Drolet (418) 643-6363

-**Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal** (CÉAF)
ceaf@qc.aira.com (514) 524-3901

-**CLSC des Faubourgs**
info@clscdesfaubourgs.qc.ca (514) 527-2361

-**Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail** (CIAFT)
Sandra Lecourtois (514) 954-0220

-**Renée-B. Dandurand,** professeure INRS-UCS
renee.b-dandurand@ucs.inrs.ca (514) 499-4069

-**Direction du recensement étudiant et de la recherche institutionnelle (DRERI), Université du Québec**
Sylvie Bonin
Sylvie_Bonin@uqss.uquebec.ca (418) 657-4478

-**Fédération étudiante collégiale du Québec** (FECQ)
fecq@fecq.org (514) 396-3320

-Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)
feuq@feuq.qc.ca (514) 396-3380

-**Groupe RADAR** (Cégep du Vieux Montréal)
(514) 982-3437 poste 2492

-Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)
secretariat@iris-recherche.qc.ca (514) 206-6733

-Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
Bureau des renseignements du ministère : Andrée Levasseur 1-888-643-4721
http://www.mfacf.gouv.qc.ca/

-Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport
http://www.mels.gouv.qc.ca/ 1-877-643-3750
Cabinet du Ministre Jean-Marc Fournier (Samuel Marleau-Ouellet, Jean-Phillippe Guay et Tamara Davis) (418) 644-0664

-**Service Canada** (guichet unique, au niveau fédéral, de services multiples et d'information aux citoyens et aux entreprises)
http://www.servicecanada.gc.ca/ 1-800-622-6232

-**Service Québec** (même type de services au niveau provincial, anciennement appelé Communication-Québec)
http://www.services.gouv.qc.ca/ 1-800-363-1363

Annexe III

Personnes contactées dans les universités au Québec

Université de Montréal

-**Sylvain Dubé**, coordonnateur aux affaires associatives, FAÉCUM et vice-président du Conseil de la vie étudiante
interne@faecum.qc.ca

-**Christine Husson**, directrice de l'Association Cigogne
info@cigogne.ca (514) 431-0254

-**Andrée Labrie**, coordonnatrice du Comité permanent du statut de la femme
andree.labrie@umontreal.ca (514) 343-6111 poste 1668

-**Marie-Josée Lespérance**, directrice, CPE UdM
(514) 343-6420

-**Anne Lessard**, directrice, halte-garderie Le Baluchon
(514) 340-0440

-**Patrick Préville**, stagiaire aux communications, Association Cigogne
info@cigogne.ca (514) 431-0254

-**Olivier Sylvestre**, coordonnateur aux affaires académiques des cycles supérieurs, FAÉCUM
acadcs@faecum.qc.ca

Université du Québec à Chicoutimi

-**Renaud Thériault**, directeur, Services à la vie étudiante
renaud_theriault@uqac.ca 1-800-463-9880 poste 5016

Université du Québec en Outaouais

-**Anne Paquette**, Bureau du registraire et des services aux étudiants
registraire@uqo.ca (819) 595-3900 poste 1847

Université du Québec à Rimouski

-**Suzanne Hébert**, Service des communications
suzanne_hebert@uqar.qc.ca

Université Laval

-**Association des étudiant-e-s inscrits aux études supérieures (AÉLIÉS)**
(418) 656-7190

Université McGill

-**Nili Berner**, Administrative Coordinator, First-Year Office
nili.berner@mcgill.ca

-**Rev. Gwenda Wells**, directrice de la Pastorale
gwenda.wells@mcgill.ca

Université Sherbrooke

-**Julie Vallières**, Services à la vie étudiante
julie.vallieres@usherbrooke.ca (819) 821-8000 poste 63 957

Annexe IV

Résultats du sondage réalisé auprès des directions des 3 CPE de l'UQAM

-Garderie maternelle Évangéline

(514) 987-3000 poste 3774
3650, rue Calixa-Lavallée
Directrice : Céline Brunet

1. Le nombre de places disponibles

La garderie est en phase de développement. En juillet 2006, il y aura 45 places disponibles.
2 ans : 15 places
3 ans : 16 places
4 ans : 16 places

2. Les places temps plein et les places temps partiel

La garderie offre 4 places à temps partiel, elle n'offre pas plus de place, car c'est trop difficile pour le CPE et le groupe d'enfants de s'adapter à beaucoup d'enfants.

3. Les places réservées / Ratio

Toute la communauté uqamienne peut bénéficier des services de CPE. Lorsque les parents terminent leurs études, les enfants peuvent demeurer à la garderie.

4. Comment fonctionne la liste d'attente ?

Les gens doivent venir s'inscrire sur place, mais il y a possibilité d'arrangements pour les personnes de l'extérieur. Les nouvelles admissions se font en juillet. Il y a entre 2 ans et demi et un an d'attente, mais parfois les places de libèrent rapidement.

5. C'est quoi le fonctionnement de la garderie ?

Les heures d'ouverture sont de 8h00 à 18h00. Les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h45 le matin. Pour être admis après les heures, les parents doivent téléphoner pour prendre un arrangement avec la garderie. Il est plutôt rare que les parents n'arrivent pas à l'heure.

6. Comment fonctionnent les paiements, quels sont les coûts ?

La garderie coûte 7 $ par jour et des frais de 4 $ par jour s'ajoutent pour couvrir les services de qualité offerts par le CPE. Les parents n'ont pas de réticences à payer le supplément, ils tiennent au bien-être de leurs enfants.

7. Quels sont les services offerts ?

Le CPE est soumis aux normes du ministère de la Famille, soit deux collations et un repas chaud avec une programmation pédagogique. La garderie offre des sorties, des journées thématiques et des activités éducatives.

8. Les arrangements possibles pour les problèmes financiers ?
En règle générale, il y a peu de problèmes pour payer les frais de garde, en cas extrême, les parents doivent prendre une entente avec le C.A.

9. Garderies en milieu familial rattachées ?
Avec la nouvelle loi 124, les garderies en milieu familial sont maintenant indépendantes des CPE. Par contre, la directrice dirige les parents vers le CPE du quartier.

10. Quelle est votre clientèle type ?
Il n'y a pas vraiment de famille en difficulté au CPE Évangéline. C'est une clientèle homogène, la directrice remarque peu de différence entre les professeur-e-s et les étudiant-e-s, mis à part l'âge. Souvent, ce sont des familles du quartier, c'est une clientèle aux valeurs similaires. Parfois, on remarque les différences financières par les vêtements, mais c'est tout. La clientèle ce sont les enfants, la garderie est adaptée en fonction d'eux et non des parents.

11. Est-ce qu'il y a une collaboration entre les CPE de l'UQAM ou du quartier ?
Il y a beaucoup de collaboration entre le CPE de l'UQAM et Évangéline, car il y a un fonctionnement similaire au niveau de la gestion administrative. Il y a échange de conseils et de noms de parents. Le CPE Mamuse, c'est un fonctionnement différent. Il y a peu de contacts avec les garderies du quartier.

12. Avez-vous des projets de développement ?
La garderie passe de 30 à 45 places et il n'y a aucun financement du gouvernement.

13. Que savez-vous des parents-étudiants ?
Les parents-étudiants vivent surtout des prêts et bourses et du travail. Ce sont avant tout des parents, ils sont un peu plus vieux que les autres étudiant-e-s.

14. Que pensez-vous du soutien offert par l'UQAM ?
Depuis 30 ans que la garderie existe et elle a toujours eu une bonne collaboration avec l'UQAM. Il y a une bonne gestion de l'UQAM et une entente toujours présente.

15. Les principaux problèmes des garderies ?
Les problèmes sont financiers depuis les coupures du gouvernement Charest dans les services de garde au Québec. Il y a un sous financement des garderies, il n'y a pas de subventions prévues pour les expansions. Aucun financement n'est offert pour de nouvelles places, c'est pris à même le budget de fonctionnement. La qualité de vie à l'interne peut être affectée, mais malgré les coupures, il ne faut jamais laisser tomber ses principes de base.

-CPE mamuse
(514) 987-3000 poste 6108
A-R465
cpemamuse@uqam.ca
Directeur : Daniel Verreault

1. Le nombre de places disponibles
Il y a 48 places disponibles
18 - 23 mois : 8 places
24 - 35 mois : 8 places
36 - 47 mois : 16 places
48 - 59 mois : 16 places

2. Les places temps plein et les places temps partiel
Il n'y a aucune place à temps partiel.

3. Les places réservées / Ratio
Étudiant-e-s : 50 %
Enseignant-e-s et chargé-e-s de cours : 25 %
Employé-e-s de soutien : 25 %
Extérieur : 0 %

4. **Comment fonctionne la liste d'attente ? Peut-on s'inscrire avant d'être étudiant-e ? y a-t-il une priorité sur la liste d'attente ?**
Il y a maximum 80 noms sur la liste d'attente, les gens doivent appeler chaque année pour valider la réservation. Les gens n'ont pas à être admis à l'UQAM pour être sur la liste d'attente. Le tout peut se faire par téléphone.

5. C'est bien une garderie subventionnée, un CPE ?
Oui, c'est bien 7 $ par jour.

6. **Quel est le fonctionnement de la garderie ? Politique de retard ?**
La garderie ouvre à 8h00 et elle ferme à 17h30. Les gens ont jusqu'à 10h30 pour arriver le matin, sinon, ils doivent venir conduire les enfants à 12h30. Les retards à l'heure de la fermeture coûtent aux parents 1 $ la minute. Si jamais les parents manquent d'argent, ils doivent prendre entente sinon il y a des frais supplémentaires. Les parents doivent payer un mois à l'avance les services de garde.

7. Quels sont les services offerts ?
Les garderies subventionnées sont soumises aux normes du ministère de la Famille. Un repas chaud le midi et deux collations par jour.

8. Garderie en milieu familial rattachée ?
Avec la loi 124, il n'y a plus la possibilité d'avoir des garderies en milieu familial rattachée, mais en 26 ans ce n'était jamais arrivé.

9. Quelle est votre clientèle type ? Pauvreté ? Difficultés ?
Les parents-étudiants sont des parents exigeants puisqu'ils proviennent du milieu universitaire. Ils se soucient beaucoup de la pédagogie et des méthodes d'éducation.

10. Est-ce qu'il y a une collaboration entre les CPE de l'UQAM ou du quartier ?
Il n'y a pas de collaboration avec les autres CPE de l'UQAM et aucun contact avec les autres du quartier.

11. Avez-vous des projets de développement ?
Aucun projet et c'est tant mieux.

12. Quelles sont les préoccupations particulières des parents-étudiants ?
Les parents aimeraient des places à temps partiel et un service de dépannage.

13. Que pensez-vous du soutien offert par l'UQAM ?
Il y a un bon soutien offert par l'UQAM entre autres pour l'entretien des locaux et la réparation de ceux-ci.

14. Les principaux problèmes des garderies ?
Il y a peu d'implication des parents sur le CA de la garderie. Il y a peu de latitude sur les heures d'ouverture.

15. Les besoins en service de garde de l'UQAM/Idéal ?
L'implantation d'une halte-garderie et un CPE qui accepte plus de gens à temps partiel.

16. Les changements depuis les coupures budgétaires ?
En 26 ans d'existence, la garderie n'a jamais eu de déficit budgétaire, sauf depuis les 3 dernières années.

-CPE UQAM

(514) 987-6108
Pavillon Sherbrooke, 200, rue Sherbrooke Ouest, local SH-2335
Directeur : Laurent Forget

1. Le nombre de places disponibles
Permis pour 60 places de garderie, environ 57 enfants habituellement. Les enfants y sont admis à partir de 12 mois (le seul des trois CPE).

2. Les places temps plein et les places temps partiel
Quelques places à temps partiel sont disponibles (3 jours/semaine) mais la demande est moins forte depuis l'avènement des garderies à 5 $.

3. Les places réservées / Ratio
Distribution de la clientèle : en moyenne **75 % d'étudiants parents**, 15 % d'employés et 10 % d'enseignants. Actuellement : environ **70% d'étudiants**, 15% d'employés et 15% d'enseignants. Pas de priorité pour un de ces trois groupes en particulier ni de volonté d'établir une priorité pour favoriser l'entrée d'aucun groupe.

4. Comment fonctionne la liste d'attente ?

Priorité pour la communauté uqamienne, d'abord les enfants des employés du CPE, puis le frère ou la sœur d'un enfant déjà inscrit, puis selon la liste d'attente avant la clientèle du quartier. Depuis que les places en garderie sont à 5 $, la demande intra UQAM a augmenté et les places sont comblées par cette population (donc personne de l'extérieur). Le temps d'attente à partir de la première demande varie selon les groupes d'âge. Il y a plus de demande pour les plus jeunes. Une collaboration existe entre les 3 CPE de l'UQAM au niveau des listes pour combler les places qui manquent.

5. Quel est le fonctionnement de la garderie ?

Ouvert de **8h15 à 18h00.** Les étudiant-e-s doivent suivre au moins 2 cours pour que leurs enfants soient admis. Lorsque leurs cours sont terminés, en principe les parents doivent chercher un nouveau CPE pour leur-s enfant-s. Si l'enfant approche de l'âge où elle ou il ira à la maternelle, le CPE peut garder l'enfant jusqu'à la fin.

6. Comment fonctionnent les paiements, quels sont les coûts ?

7 $/journée.

7. Quels sont les services offerts ?

Pas de service de soir disponible (ne fonctionne pas selon les projets pilotes implantés ailleurs).

8. Les arrangements possibles pour les problèmes financiers ?

9. Garderies en milieu familial rattachées ?

Avec la nouvelle loi 124, les garderies en milieu familial sont maintenant indépendantes des CPE, mais il n'y a jamais eu de garderies en milieu familial de rattachées au CPE UQAM.

10. Quelle est votre clientèle type ?

Surtout étudiante, d'origines diverses, assez variée.

11. Est-ce qu'il y a une collaboration entre les CPE de l'UQAM ou du quartier ?

Les négociations avec l'administration sont faites en collaboration avec les autres CPE de l'UQAM.

12. Avez-vous des projets de développement ?

Le CPE UQAM est responsable du dossier de l'îlot voyageur pour la potentielle ouverture d'un autre CPE, mais depuis que le PLQ a atteint son objectif de 200 000 places en garderies, l'intérêt est moins grand pour créer plus d'espaces. Sinon, pas de projet de halte-garderie ou de jardin d'enfants.

13. Que savez-vous des parents-étudiants ?

En général assez impliqués (dans le CA). Il y a une bonne relation entre le CPE et les usagers et usagères étudiant-e-s.

Annexe V

Vie étudiante et associative à l'UQAM et informations recueillies auprès d'interventant-e-s

1. Les services à la vie étudiante (SVE)

Entrevue avec Louisette Jean - Entrevue téléphonique
Conseillère d'orientation professionnelle
Services à la vie étudiante - orientation et information scolaire et professionnelle
(514) 987-3000 poste 4128 jean.louisette@uqam.ca

Elle est conseillère depuis 15 ans à l'UQAM et elle a vu beaucoup de parents-étudiants. Elle mentionne qu'il faut faire la différence entre parents-étudiants à temps plein et à temps partiel. Dans le premier cas, ce sont des parents qui s'endettent et ils passent l'essentiel de leur temps aux études, à s'occuper des enfants et à tenter d'avoir des conditions de vie adéquates malgré leur pauvreté. Elle remarque qu'il y a beaucoup de mères monoparentales qui ont des problèmes avec l'aide financière. Dans cette catégorie, il y a beaucoup de mamans immigrantes, elles recherchent surtout des services de garde adaptés à leur réalité. Plusieurs parents immigrants étudient à l'École de langue de l'UQAM. Dans le deuxième cas, elle constate que ce sont des travailleurs et travailleuses qui viennent se perfectionner pour se sortir de la précarité. Cette catégorie a souvent des difficultés d'organisation et de gestion de temps (transports, garderies, travaux). Elle remarque qu'il y a aussi du surmenage chez les parents ayant un travail à temps plein. Toutes catégories confondues, les parents ont des problèmes de santé mentale et physique, des difficultés financières, un manque de temps pour les loisirs, du stress, des difficultés académiques, etc. Elle a rencontré peu de pères aux études. Les parents ont un fort désir de réussite scolaire, leur temps est précieux. Les SVE offrent le même service pour tous et toutes, il n'y a pas plus de services offerts aux parents. Selon elle, les besoins des parents se situent au niveau des cuisines collectives, des banques alimentaires, des vestiaires et des ressources dans leur quartier.

Entrevue avec Véronique Lapointe - Entrevue téléphonique
Conseillère information scolaire et professionnelle
Services à la vie étudiante - orientation et information scolaire et professionnelle
(514) 987-3000 poste 1503 lapointe.veronique@uqam.ca

Elle mentionne que les enfants sont admis avec plaisir dans les bureaux des SVE. Elle rencontre environ trois parents par mois et c'est, dans la plupart des cas, des femmes. Elle remarque chez elles des problèmes de précarité, de difficulté avec les prêts et bourses et avec les garderies de l'UQAM (il n'y en a pas assez).

Service de psychologie
Services à la vie étudiante, division des services-conseils à la vie étudiante
(514) 987-0219

Il est important de mentionner que les parents, tout comme les autres étudiantes et étudiants, ont accès aux services de psychologie des SVE. Lorsque que les parents demandent un rendez-vous, ils ne mentionnent pas s'ils ont des enfants.

2. Centre sportif de l'UQAM
(514) 987-7678 www.uqam.ca/sports

Le camp de jour du centre sportif ne priorise pas les parents de l'UQAM, c'est pour l'ensemble la communauté montréalaise.

Ils n'offrent pas de services pour les parents-étudiants, ils ne les connaissent pas, ils ne peuvent donc pas leur donner de conseils.

3. Laboratoires informatiques de l'UQAM

École des sciences de la gestion
DS-M910; (514) 987-3000 poste 7049
Les enfants sont admis dans le laboratoire.

Faculté des arts
DE-6215; (514) 987-4178
Les enfants sont admis dans le laboratoire.

Faculté des lettres, langues et communications
J-1300; (514) 987-3547
Ils acceptent les parents-étudiants de l'UQAM, ils ont même des jouets pour amuser les enfants.

Faculté des sciences
PK-M505; (514) 987-4350
Les enfants ne sont pas admis dans le laboratoire, aucun privilège.

Faculté des sciences de l'éducation
N-2600; (514) 987-3825
Les enfants sont admis dans le laboratoire de recherche seulement s'ils sont calmes.

Faculté des sciences humaines et de science politique et de droit
A-1910; (514) 987-3483
Les enfants sont admis dans le laboratoire de recherche seulement s'ils sont calmes.

*Il est à noter que les étudiants et les étudiantes doivent obligatoirement aller dans le laboratoire qui est destiné à leur programme d'étude.

4. Aide financière de l'UQAM
(514) 987-4242

Entrevue avec une employée au comptoir de service de l'Aide financière

L'aide financière ne possède de statistiques sur les parents-étudiants, elles sont disponibles au MELS. Plusieurs parents font affaire avec le service d'aide financière. Au moins une fois par semaine, l'employée rencontre des parents en crise qui ont besoin d'argent, la plupart sont des femmes et surtout des femmes monoparentales. Les

parents-étudiants sont alors renseignés sur les mesures de l'AFE et ils sont dirigés vers le service d'intervention psychosociale de l'UQAM.

Entrevue avec Stéphan Tobin - Directeur de l'aide financière - Entrevue téléphonique
(514) 987-3000 poste 4110 tobin.stephan@uqam.ca

Les services de l'aide financière n'ont pas accès à des statistiques sur les étudiantes et étudiants de l'UQAM. Ils ont accès au dossier individuel seulement. Aucune statistique n'est disponible, tout est au ministère.

5. Centre d'écoute et de référence
(514) 987-3000 poste 8509 centre_ecoute@uqam.ca
http://www.ecoute.uqam.ca/

Entrevue avec Stella Kukuljan
Intervenante et responsable du Centre d'écoute et de référence de l'UQAM

Entrevue en personne, 23 mai 2006, 10h15

En tant qu'intervenante depuis plusieurs années au Centre d'écoute et de référence, madame Kukuljan a rencontré plusieurs parents aux études. Les parents sont rencontrés de façon périodique lorsqu'ils sont en crise ou qu'ils n'en peuvent plus. Le stress est le problème général de la population étudiante, mais il est plus élevé chez les parents-étudiants car ces derniers ont l'impression de manquer de temps, d'être à la cours la majorité du temps. En plus, les parents-étudiants ont de petit réseau social et peu de loisirs. Un autre problème, vécu par les étudiants en général, est lié aux difficultés de couple, et cela n'échappe pas aux parents-étudiants.

Mme Kukuljan a remarqué que les parents qui ne sont pas en couple et les parents monoparentaux fréquentent plus souvent le Centre d'écoute et de référence. Aux pressions sociales les poussant à performer aux niveaux académique et parental s'ajoutent les divers problèmes financiers. Le Centre dirige parfois les parents-étudiants vers des banques alimentaires, des ressources pour des vêtements. C'est souvent à travers les séances d'écoute que les intervenant-e-s se rendent compte que les étudiant-e-s ont des enfants, ce n'est jamais le problème principal, les parents consultent beaucoup pour la mauvaise gestion de temps. Les parents-étudiants qui consultent sont en majorité des femmes.

Pour compléter ce tour d'horizon sur les difficultés des parents, elle mentionne le manque de flexibilité des horaires des garderies à l'UQAM. Très souvent ces horaires ne sont pas compatibles avec les cours du soir, les travaux d'équipe, les activités parascolaires et les périodes d'étude. Elle mentionne aussi la spécificité des parents immigrants qui ont moins de ressources externes pour la garde de leurs enfants. Le centre a déjà accueilli des enfants, le temps de permettre à leur mère de compléter son examen. Elle mentionne que la gestion d'horaires pour les parents à temps plein est assez difficile, ils sont toujours à la course et les diverses facultés de l'UQAM ne se sont pas consultées pour offrir des cours plus rapprochés dans un même domaine. Les parents ont souvent de la difficulté à cerner leurs priorités, ils veulent obtenir leur diplôme avec succès et être de bons parents.

L'intervenante n'a pas remarqué beaucoup de décrochage, mais les parents complètent leur baccalauréat après plusieurs années, souvent 5 ans et plus. Les prêts et bourses ne suffisent pas pour subvenir aux besoins des familles et il y a également peu de flexibilité dans les stages, ce qui fait parfois perdre un an aux parents. Si les parents ont de la difficulté à concilier études-famille, c'est encore plus difficile quand les enfants sont malades. Les parents font plus de sacrifices pour réussir entre autres dans les relations interpersonnelles, ils ont peu de vie sociale. Les professeurs ne font pas toujours preuve de tolérance pour les parents et les travaux d'équipe viennent s'ajouter à leur fardeau.

Les parents ayant un réseau familial d'entraide ont plus de facilité à réussir leurs études, mais quoi qu'il en soit, Stella Kukuljan mentionne que les parents manifestent beaucoup de détermination face aux études. Il y a 3 ans, lorsque le programme de prêts et bourses a changé, les parents ont eu beaucoup de difficultés à s'adapter aux nouveaux règlements. Les mères monoparentales ont besoin de références, le Centre essaie de référer les mères dans leur quartier pour minimiser les transports. L'horaire des organismes, tout dépendamment des quartiers, ne concorde pas facilement avec l'horaire des étudiant-e-s.

En 2000, le Centre d'écoute et de référence a tenté de créer un groupe d'entraide pour les parents-étudiants. Il a fonctionné pendant un an, mais les parents n'avaient pas de temps pour assister aux rencontres. Le Centre a déjà eu un partenariat avec Jeunesse au Soleil pour fournir des ressources aux étudiant-e-s.

Stella Kukuljan a suggéré diverses pistes de solutions pour soutenir les parents aux études.

- Il faut absolument augmenter les places réservées aux étudiant-e-s dans les garderies.
- Il faudrait quelques places de dépannage dans les garderies lorsque les parents sont dans le besoin.
- Elle propose un réseau d'entraide entre parents qui prendrait la forme d'un échange de services de garde, ça pourrait être une garderie autogérée par les parents qui ne coûterait rien, sauf du temps en échange de services de garde. L'UQAM devrait fournir un espace physique et des ressources de communication gratuites.
- Elle mentionne qu'il faudrait un lieu de garde avec des horaires flexibles, donc une halte-garderie est la voie qu'elle préconise.
- Il serait fort utile d'avoir un lieu d'entraide concret : ressources, références, soutien psychologique, sorties gratuites avec enfants, lieu de discussion et de partage.
- L'UQAM doit favoriser le sentiment d'appartenance des parents-étudiants à leur milieu scolaire, ils doivent avoir la possibilité de venir y passer du temps avec leurs enfants. Les étudiant-es ne doivent pas seulement être de passage.
- Il y a toujours les banques alimentaires et les vestiaires pour soutenir les familles.

6. Associations étudiantes facultaires de l'UQAM :

Association facultaire étudiante des sciences humaines
(514) 987-3000 poste 2633 afesh@uqam.ca
www.uqam.ca/afesh
Contact : Geneviève Gariépy, secrétaire à la coordination

L’association n’offre pas de services spécifiques aux parents-étudiants, mais l’équipe en place est en mesure d’aider les parents pour des griefs et des plaintes. L’AFESH a des revendications pour faire ajuster les horaires de cours aux horaires des garderies, pour améliorer le régime de l’Aide financière aux études (AFE) et pour la promotion des garderies publiques. Lors d’événements et de manifestations importantes, l’AFESH offre un service de garderie pour que les parents puissent participer aux activités.

Association facultaire des étudiants en art de l'UQAM (AFEA)
(514) 987-3000 poste 2630 afea@uqam.ca
L’association n’a pas de position politique concernant les parents-étudiants et n’offre aucun service spécifique pour les parents aux études.

Association facultaire étudiante des lettres, langues et communications (AFELLC)
(514) 987-3000 poste 3896 afellc@uqam.ca www.uqam.ca/afellc
L’association n’a pas de position politique concernant les parents aux études. L’association offre un service de conseil et de référence aux parents qui en font la demande. Les exécutant-e-s offrent des conseils sur la gestion budgétaire et l’aide financière.

Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM (AESSUQAM)
(514) 987-3000 poste 0308
aess@aessuqam.ca
www.aessuqam.ca/
Contact : Philippe Mirabel

L’association n’a pas de position politique concernant les parents-étudiants et n’offre aucun service spécifique pour les parents aux études.

Association des étudiantes et des étudiants du secteur de l'éducation de l'UQAM (ADEESE-UQAM) (514) 987-3000 poste 3527
adeese@uqam.ca
www.er.uqam.ca/nobel/adeese/
Contact : Jonathan Roch

L'ADEESE fait ponctuellement pression sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine pour faciliter la conciliation études-famille.

Association facultaire étudiante de science politique et de droit de l'UQAM (AFESPED)
(514) 987-3000 poste 3896
afesped@uqam.ca
www.uqam.ca/afesped
Contact : Frédéric Lalande

L’association n’a aucune position au sujet des parents-étudiants.

Association étudiante de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (AÉÉSG-UQAM) (514) 987-3000 poste 3896
aeesg@uqam.ca
L’association n’a pas de position politique concernant les parents-étudiants et n’offre aucun service spécifique pour les parents aux études.

7. Bureau de la recherche institutionnelle
(514) 987-3000 poste 6163
bri@uqam.ca
http://www.bri.uqam.ca/

Le BRI n'a jamais réalisé de recherche portant sur la famille ou les services de garde. Le BRI a collaboré à finaliser le questionnaire et s'est chargé de sa mise en ligne sur leur site.

8. Bureau des diplômé-e-s
(514) 987-3000 poste 3098
bureau.diplomes@uqam.ca
http://www.unites.uqam.ca/bdiplomes

Il ne possède pas d'informations permettant d'identifier les diplômés-es qui avaient des enfants au moment de leurs études ni la durée de leur scolarité.

9. Registrariat - Bureau du registraire
(514) 987-3000 poste 7740
www.regis.uqam.ca

Le bureau de registraire n'a pas d'information sur les parents-étudiants, il ne savent pas qui ils sont et il ne demande pas l'information lors de l'inscription.

10. Les syndicats de l'UQAM
Syndicat des chargé-e-s de cours de l'UQAM (SCCUQ)
(514) 987-3495
sccuq@uqam.ca
www.unites.uqam.ca/sccuq/

Le syndicat n'a pas de position officielle sur le dossier de la conciliation des études et de la famille. Le syndicat est en faveur de toutes implantations de nouvelles garderies à l'UQAM. Personnellement, Lorraine Interlino n'a pas eu beaucoup de contacts avec les parents-étudiants, c'est rare qu'ils mentionnent la présence d'enfants à la maison.

Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM (SPUQ)
(514) 987-6198
spuq@uqam.ca
www.unites.uqam.ca/spuq
Personne-ressource : Gaétan Breton

Le président du syndicat mentionne que l'UQAM n'a pas de vision globale face aux enfants, l'UQAM n'a pas prévu l'augmentation des places en garderie en fonction de l'augmentation de la communauté uqamienne puisque l'UQAM fait des ajustements ponctuels. Il y a une déresponsabilisation de l'UQAM dans le dossier de la conciliation travail-études-famille.

Au niveau des garderies, le SPUQ est pour tout implantation de nouvelles garderies et pour l'ajustement des heures d'ouverture en fonction des heures de cours. Les SPUQ est également pour la réouverture d'une garderie de soir pour combler les besoins des

professeur-e-s et étudiant-e-s. Le syndicat s'est positionné en fonction d'une garderie dans l'îlot voyageur pour combler le manque flagrant de places dans les garderies.

Syndicat des employé-e-s (SEUQAM)
(514) 987-6197
seuqam@uqam.ca
www.unites.uqam.ca/seuqam

Le syndicat possède un dossier sur la conciliation du travail et de la famille, et c'est une partie importante dans la négociation de la convention collective. Dans leur dernière négociation, le syndicat a fait inclure les nouveaux congés parentaux offerts par le gouvernement provincial. Le syndicat a fait des démarches pour qu'il y ait une garderie dans l'îlot voyageur. Le syndicat appuie les politiques provinciales pour qu'il y ait plus de garderies au Québec.

Syndicat des étudiants et étudiantes employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE)
(514) 987-3000 poste 3234
setue@uqam.ca
www.setue.uqam.ca

Le SÉTUE ne sait pas qui sont les parents-étudiants, mais plusieurs de leurs membres viennent les consulter pour avoir de l'information sur les mesures applicables lors d'une grossesse. Lors de leur plus récente négociation de la convention collective, ils ont pris une entente avec la partie patronale pour des congés de maternité et divers types d'avantages sociaux. Il se positionne pour que les pères aient les mêmes droits que les mères (congés parentaux, etc.).

Annexe VI

Le questionnaire d’enquête

Connaître les parents-étudiants de l'UQAM:
réalités, défis et enjeux

SONDAGE AUPRÈS DES PARENTS-ÉTUDIANTS DE L'UQAM

Novembre 2006

Nous sollicitons votre participation à ce sondage qui vise à mieux connaître les besoins des parents-étudiants de l'UQAM. **Le questionnaire s'adresse à tous les parents qui étudient à l'UQAM et dont au moins un enfant habite encore à la maison.** Cet enfant peut être l'enfant biologique, d'adoption ou l'enfant du ou de la conjoint-e.

Cette enquête est organisée par le Groupe de travail sur la conciliation études-famille* de l'UQAM. Les objectifs poursuivis sont d'identifier les besoins des parents-étudiants et de favoriser le développement d'un milieu d'apprentissage propice à la poursuite de leurs études.

Pour les 63 questions, vous n'avez qu'à cocher la case qui correspond le mieux à votre réponse ou à répondre dans l'espace approprié. Il vous prendra environ 40 minutes pour remplir le questionnaire.

Vos réponses seront traitées dans des conditions absolues de confidentialité et serviront uniquement à des fins de recherche et d'amélioration des services offerts aux parents-étudiants.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire «en ligne» en vous rendant à l'adresse suivante: http://www.bri.uqam.ca/parents.htm

Si vous n'avez pas accès à Internet, s.v.p. retourner le questionnaire rempli au Bureau de la recherche institutionnelle par courrier interne au D-3200.

Nous vous remercions de votre collaboration!

* Le questionnaire a été conçu par Geneviève Gariépy et Geneviève Guernier, étudiantes sous la direction de Christine Corbeil et Francine Descarries, respectivement professeures en travail social et en sociologie, et membres de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM, en collaboration avec le Bureau de la recherche institutionnelle.

Section 1 - Données personnelles

Q1 Êtes-vous...

- ☐ Une femme
- ☐ Un homme

Q2 Quel est votre état matrimonial?

- ☐ Jamais marié-e légalement (célibataire)
- ☐ Marié-e légalement (et non séparé-e)
- ☐ Séparé-e, mais toujours marié-e légalement
- ☐ Divorcé-e
- ☐ Veuf ou veuve

Q3 En ce moment, vivez-vous en couple sous le même toit?

- ☐ Oui
- ☐ Non Si non, passez à la question 5

Q4 Est-ce que votre conjoint-e est également parent-étudiant?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Q5 Quel est votre année de naissance?

_____

Q6 Quel est votre lieu de naissance (ville, province s'il y a lieu et pays)?

_____

Q7 Depuis combien d'années résidez-vous dans la région de Montréal?

_____

Section 2 - Parcours universitaire

Q8 Avez-vous déjà interrompu des études universitaires?

- ☐ Oui
- ☐ Non Si non, passez à la question 10

Q9 Donnez la raison et la durée de chacune des interruptions :

_____

Q10 Dans quelle unité êtes-vous inscrit-e actuellement?

- ☐ Faculté des arts
- ☐ Faculté des sciences de l'éducation
- ☐ Faculté de communication
- ☐ Faculté de science politique et de droit
- ☐ Faculté des sciences
- ☐ École des sciences de la gestion
- ☐ Faculté des sciences humaines
- ☐ École supérieure de mode de Montréal
- ☐ Téluq

Q11 Dans quel genre de programme êtes-vous inscrit-e?

- ☐ Certificat
- ☐ Baccalauréat (incluant baccalauréat par cumul)
- ☐ Diplôme d'études supérieures spécialisées
- ☐ Maîtrise
- ☐ Doctorat
- ☐ Programme court, microprogramme
- ☐ Aucun (étudiant libre) Si aucun, passez à la question 13

Q12 Quel est le nom de votre programme?

_____

Q13 Quel est votre régime d'études?

- ☐ Temps complet
- ☐ Temps partiel

Q14 Combien d'heures par semaine passez-vous en cours ou en stage?

_____

Q15 En additionnant les périodes de cours ou de stages, le travail à la maison, en bibliothèque, etc., combien d'heures par semaine environ consacrez-vous actuellement à vos études?

- ☐ 5 heures ou moins
- ☐ 6 à 15 heures
- ☐ 16 à 25 heures
- ☐ 26 à 35 heures
- ☐ 36 à 45 heures
- ☐ 46 heures et plus

Q16 En quelle année avez-vous commencé vos études dans le programme auquel vous êtes inscrit-e actuellement?

_____

Q17 Quelle est l'année prévue de la fin de vos études dans ce programme?

_____

Q18 En tant que parent-étudiant à l'UQAM, jusqu'à quel point êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?

	D'accord	Plus ou moins d'accord	En désaccord
Je trouve mon parcours scolaire gratifiant.....	☐	☐	☐
Je suis satisfait-e de mes résultats scolaires	☐	☐	☐
J'ai le sentiment de bien profiter de mon passage à l'université.....	☐	☐	☐

Q19 Commentez votre situation aux études en tant que parent-étudiant :

_____

Section 3 - Situation d'emploi et situation financière

Q20 Présentement, travaillez-vous?

- ☐ Oui
- ☐ Non Si non, passez à la question 23

Q21 Combien d'heures chaque semaine?

- ☐ 5 heures ou moins
- ☐ 6 à 15 heures
- ☐ 16 à 25 heures
- ☐ 26 à 35 heures
- ☐ 36 à 45 heures
- ☐ 46 heures et plus

Q22 Quel revenu brut annuel tirez-vous de cet emploi?

- ☐ Moins de 10 000 $
- ☐ Entre 10 000 $ et 14 999 $
- ☐ Entre 15 000 $ et 19 999 $
- ☐ Entre 20 000 $ et 24 999 $
- ☐ Entre 25 000 $ et 29 999 $
- ☐ Entre 30 000 $ et 34 999 $
- ☐ 35 000 $ et plus

Q23 Avez-vous travaillé au cours de l'été 2006?

- ☐ Oui
- ☐ Non Si non, passez à la question 25

Q24 S'il s'agissait d'un emploi d'été temporaire, quel en a été le revenu brut total?

- ☐ Moins de 5 000 $
- ☐ Entre 5 000 $ et 9 999 $
- ☐ Entre 10 000 $ et 14 999 $
- ☐ Entre 15 000 $ et 19 999 $
- ☐ 20 000 $ et plus

Q25 Bénéficiez-vous du programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec?

- ☐ Oui
- ☐ Non Si non, passez à la question 28

Q26 Combien recevez-vous annuellement de cette aide financière?

- ☐ Moins de 5 000 $
- ☐ Entre 5 000 $ et 9 999 $
- ☐ Entre 10 000 $ et 14 999 $
- ☐ Entre 15 000 $ et 19 999 $
- ☐ Entre 20 000 $ et 24 999 $
- ☐ 25 000 $ et plus

Q27 De cette aide financière, quel est le montant ($) accordé sous forme de prêt?

_____

Q28 Bénéficiez-vous de bourses autres que celles du Ministère?

- ☐ Non
- ☐ Oui, pour un montant annuel total de :

_____

Q29 Bénéficiez-vous d'une pension alimentaire (ou d'un soutien financier quelconque de votre ex-conjoint-e)?

- ☐ Non
- ☐ Oui, pour un montant annuel total de :

_____

Q30 Bénéficiez-vous d'un soutien financier de votre conjoint-e?

- ☐ Non
- ☐ Oui, pour un montant annuel total de :

_____

Q31 Bénéficiez-vous d'un soutien financier de vos parents?

- ☐ Non
- ☐ Oui, pour un montant annuel total de :

_____

Q32 Bénéficiez-vous d'autres sources financières?

- ☐ Non
- ☐ Oui, pour un montant annuel total de :

_____

Q33 Comment qualifiez-vous votre situation financière?

- ☐ Très aisée
- ☐ Plutôt aisée
- ☐ Satisfaisante
- ☐ Plutôt précaire
- ☐ Très précaire

Section 4 - Responsabilités parentales

Q34 Quel âge a (ont) votre (vos) enfant(s)?

	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 8 ans	De 8 à 11 ans	De 11 à 14 ans	De 14 à 18 ans	18 ans et plus
Premier enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Deuxième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Troisième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Quatrième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Q35 Parmi les énoncés suivants, choisissez celui qui illustre le mieux votre situation pour chacun des enfants qui demeure sous votre toit :

	Garde à temps plein	Garde à temps plein sauf une fin de semaine sur deux	Garde partagée (50-50)	Garde une fin de semaine sur deux	Autre situation
Premier enfant	☐	☐	☐	☐	☐
Deuxième enfant	☐	☐	☐	☐	☐
Troisième enfant	☐	☐	☐	☐	☐
Quatrième enfant	☐	☐	☐	☐	☐

Q36 Si vous vous trouvez dans une autre situation que celles mentionnées à la question précédente pour au moins un de vos enfants, décrivez cette autre situation:

_____

_____

Q37 Au cours d'une journée type, du lever au coucher, <u>sans compter la durée du sommeil</u>, indiquez combien d'heures votre enfant passe...

<u>À la maison avec sa mère ou son père</u>

	Moins d'une heure	De 1 à 3 heures	De 3 à 5 heures	Cinq heures ou plus	Variable	Jamais/Ne s'applique pas
Premier enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Deuxième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Troisième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Quatrième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐

<u>À la garderie</u>

	Moins d'une heure	De 1 à 3 heures	De 3 à 5 heures	Cinq heures ou plus	Variable	Jamais/Ne s'applique pas
Premier enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Deuxième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Troisième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Quatrième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐

À l'école

	Moins d'une heure	De 1 à 3 heures	De 3 à 5 heures	Cinq heures ou plus	Variable	Jamais/Ne s'applique pas
Premier enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Deuxième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Troisième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Quatrième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Au service de garde
(matin, midi et après-midi inclus)

	Moins d'une heure	De 1 à 3 heures	De 3 à 5 heures	Cinq heures ou plus	Variable	Jamais/Ne s'applique pas
Premier enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Deuxième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Troisième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Quatrième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Chez l'ex-conjoint-e

	Moins d'une heure	De 1 à 3 heures	De 3 à 5 heures	Cinq heures ou plus	Variable	Jamais/Ne s'applique pas
Premier enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Deuxième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Troisième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Quatrième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Avec un-e gardien-ne rémunéré-e

	Moins d'une heure	De 1 à 3 heures	De 3 à 5 heures	Cinq heures ou plus	Variable	Jamais/Ne s'applique pas
Premier enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Deuxième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Troisième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Quatrième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Avec un-e gardien-ne non rémunéré-e
(grand-parent, cousin-e, ami-e)

	Moins d'une heure	De 1 à 3 heures	De 3 à 5 heures	Cinq heures ou plus	Variable	Jamais/Ne s'applique pas
Premier enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Deuxième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Troisième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Quatrième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Dans une autre situation

	Moins d'une heure	De 1 à 3 heures	De 3 à 5 heures	Cinq heures ou plus	Variable	Jamais/Ne s'applique pas
Premier enfant.....	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Deuxième enfant.....	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Troisième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Quatrième enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Q38 L'un de vos enfants ou votre enfant fréquente-t-il l'un des Centres de la petite enfance (CPE) de l'UQAM?

☐ Oui Si oui, passez à la question 42

☐ Non

Q39 Avez-vous fait des démarches pour inscrire votre (vos) enfant(s) dans l'un de ces Centres?

☐ Oui

☐ Non

Q40 Si vous pouviez avoir une place aujourd'hui dans un CPE de l'UQAM, y inscririez-vous votre (vos) enfant(s)?

☐ Oui

☐ Non

Q41 Indiquez pourquoi vous <u>inscririez</u> ou <u>n'inscririez pas</u> votre (vos) enfant(s) dans un CPE de l'UQAM :

_____

_____

_____

Q42 Pouvez-vous compter sur un réseau de soutien gratuit pour s'occuper de votre (vos) enfant(s)?

☐ Oui

☐ Non Si non, passez à la question 45

Q43 Si oui, qui vous aide? (Cochez autant de cases que nécessaire)

☐ Parenté

☐ Amis-es

☐ Voisins-es

☐ Autre

Q44 Ce réseau vous vient en aide combien d'heures au total chaque semaine?

☐ 5 heures ou moins

☐ 6 à 10 heures

☐ 11 à 15 heures

☐ 16 à 20 heures

☐ Plus de 20 heures

Section 5 - Partage des tâches

Q45 Si vous vivez présentement en couple, comment se partagent les tâches suivantes?
(si la tâche est accomplie par une tierce personne, cochez la dernière case)

	Presque toujours moi (80 à 100% du temps)	Souvent moi (60 à 80% du temps)	Autant ma conjointe / mon conjoint que moi (40 à 60% du temps)	Souvent ma conjointe / mon conjoint (60 à 80% du temps)	Presque toujours ma conjointe / mon conjoint (80 à 100% du temps)	Autre per -sonne (enfant, parent, employé, autre per sonne res source)	Ne s'appli- que pas
Lever de l'enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Coucher de l'enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Rester à la maison quand l'enfant est malade	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Conduire ou aller chercher l'enfant à l'école ou à la garderie	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Supervision des devoirs	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Amener l'enfant aux loisirs/chez les amis	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Rendez-vous de l'enfant : médecin, dentiste, etc.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Préparation des repas	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Lessive	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Épicerie	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres courses	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Ménage quotidien	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Gros ménage	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Pelouse/neige	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Poubelle	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Budget familial, règlement des comptes	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Recyclage/récupération	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Soins aux proches dépendants (s'il y a lieu)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Q46 Si vous êtes en situation monoparentale, comment se partagent les tâches suivantes?

	Presque toujours moi (80 à 100% du temps)	Souvent moi (60 à 80% du temps)	Autant quelqu'un d'autre que moi (40 à 60% du temps)	Souvent quelqu'un d'autre (60 à 80% du temps)	Presque toujours quelqu'un d'autre (80 à 100% du temps)	Ne s'applique pas
Lever de l'enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Coucher de l'enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Rester à la maison quand l'enfant est malade	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Conduire ou aller chercher l'enfant à l'école ou à la garderie	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Supervision des devoirs	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Amener l'enfant aux loisirs/chez les amis	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Rendez-vous de l'enfant : médecin, dentiste, etc.	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Préparation des repas	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Lessive	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Épicerie	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres courses	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Ménage quotidien	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Gros ménage	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Pelouse/neige	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Poubelle	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Budget familial, règlement des comptes	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Recyclage/récupération	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Soins aux proches dépendants (s'il y a lieu)	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Q47 Si vous le souhaitez, commentez cette répartition des tâches :

_____

_____

_____

_____

Section 6 - Conciliation études-famille

Q48 Décrivez les conséquences, qu'elles soient positives ou négatives, de votre vie familiale sur votre vie d'étudiant-e :

_____

_____

_____

_____

Q49 Décrivez les conséquences, qu'elles soient positives ou négatives, de votre vie d'étudiant-e sur votre vie familiale :

_____

_____

_____

_____

Q50 Combien d'heures en moyenne par semaine consacrez-vous à des loisirs et des activités culturelles pour vous-même?

_____

Q51 Combien d'heures en moyenne par semaine consacrez-vous à du bénévolat ou au militantisme?

_____

Q52 Combien d'heures en moyenne par semaine consacrez-vous au transport (pour les enfants, les études, le travail)?

_____

Q53 Globalement, comment estimez-vous le temps que vous consacrez à...

	Très insuffisant	Insuffisant	Suffisant	Très suffisant	Pas d'opinion/Ne s'applique pas
La famille	☐	☐	☐	☐	☐
Les études	☐	☐	☐	☐	☐
Les loisirs	☐	☐	☐	☐	☐
Les activités personnelles	☐	☐	☐	☐	☐
Le bénévolat/le militantisme	☐	☐	☐	☐	☐
Le travail rémunéré	☐	☐	☐	☐	☐

Q54 Cochez l'énoncé qui s'applique le mieux à votre état de santé en ce moment :

☐ Il n'y a aucun changement depuis que je suis parent-étudiant

☐ Je suis en moins bonne forme depuis que je suis parent-étudiant

☐ Je suis en meilleure forme depuis que je suis parent-étudiant

Q55 Avez-vous déjà eu recours à des services d'écoute, de référence ou de soutien psychologique pour des problèmes de stress en lien avec votre situation de parent-étudiant?

☐ Oui, à l'UQAM (Halte-ami, Services à la vie étudiante)

☐ Oui, ailleurs

☐ Non Si non, passez à la question 58

Q56 Si oui, diriez-vous que cette démarche a eu des résultats satisfaisants?

☐ Oui

☐ Non

Q57 Expliquez votre réponse à la question précédente :

_____

_____

_____

Section 7 - Recommandations

Q58 Classez par ordre de priorité chacun des services suivants que vous jugeriez utiles pour les parents-étudiants à l'UQAM (cochez une seule case par colonne) :

	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
Halte-garderie	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Places en garderie pour les temps partiels	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Places réservées dans les résidences étudiantes pour les familles	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Cuisine collective	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Représentation auprès des facultés et de l'administration uqamienne	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Aide financière d'urgence	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Activités socioculturelles gratuites	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Réseau d'entraide entre parents	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Bourses pour congés parentaux	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Centre pour parents-étudiants : références, ressources, soutien psychologique, sorties gratuites avec enfants, lieu de discussion et de partage, salle d'allaitement	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Q59 Quelle(s) autre(s) mesure(s) ou quel autre soutien souhaiteriez-vous obtenir à l'UQAM afin de faciliter votre vie de parent-étudiant?

_____

_____

_____

_____

Q60 Avez-vous des suggestions précises qui concerneraient particulièrement vos enseignants-es, votre département ou votre faculté?

_____

_____

_____

_____

Q61 Avez-vous des commentaires à propos de la présente enquête?

_____

_____

_____

_____

Q62 Accepteriez-vous de participer à un groupe de discussion suite à cette enquête?

☐ Oui

☐ Non

Q63 Si oui, veuillez laisser s'il vous plaît votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique :

_____

_____

Merci de votre collaboration !